



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

Première STMG - Module 5 - Etude de cas : Histoire

Histoire-Géographie

v.5.1



- ✔ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✔ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✔ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✔ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✔ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✔ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

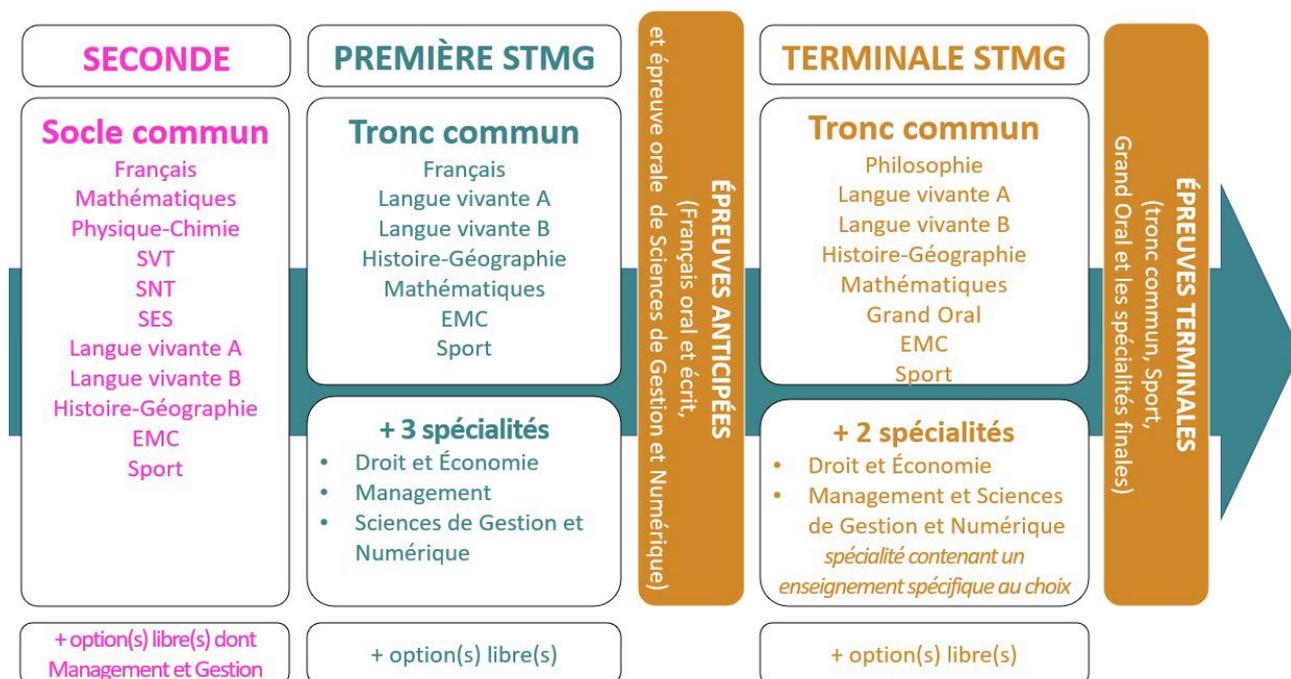
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers **l'excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC STMG DANS LES GRANDES LIGNES

Le Baccalauréat de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) est organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde où l'option « Management et Gestion » permet une première approche du domaine. Par la suite, cette filière se caractérise par un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de l'oral de Sciences de Gestion et Numériques se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques comme par exemple **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE PREMIÈRE

Module 5 – Etude de cas : Histoire

Construire une nation démocratique dans l'Europe des monarchies et des empires : la France depuis 1789 jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale.



Anne GOUEZIN

« L'empathie, l'écoute, la patience et la bienveillance sont pour moi parmi les qualités principales de l'enseignant. » Professeure agrégée d'Histoire-Géographie formée en communication non-violente, écrivain public passionnée par les mots, les livres et les gens, Anne Gouezin vous entraînera ici avec passion à la découverte de l'Histoire-Géographie, au travers d'un module qu'elle a pensé comme un voyage documentaire.

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS A L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de **l'assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur*

N.B. : *quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.*

N.B. : *si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.*

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie – Module 5 – Etude de cas : Histoire

THÈME 1. L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815) 3

CHAPITRE 1. Le 10 août 1792 3

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. Les causes de l'insurrection du 10 août 1792 à Paris.....5
 2. La réaction des Parisiens et le renversement de la monarchie le 10 août 1792.....9
 3. Les conséquences du 10 août 1792.....12
- Les Clés du Bac.....15

CHAPITRE 2. La bataille de Waterloo..... 23

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. Les enjeux de la bataille de Waterloo25
 2. Le déroulement de la bataille27
 3. Les conséquences de la défaite de Napoléon31
- Les Clés du Bac.....33

THÈME 2. Les transformations politiques et sociales de la France 35

CHAPITRE 1. Victor Hugo sous la II^{ème} République et le Second Empire... 35

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre en relation des faits.
- Construire et vérifier des hypothèses.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. Victor Hugo, royaliste ou républicain ?36
 2. Victor Hugo, royaliste sous la monarchie38
 3. Victor Hugo, républicain sous la II^{ème} République39
 4. Victor Hugo, opposant militant sous le Second Empire.....40
 5. Victor Hugo, le proscrit42
- Les Clés du Bac.....44

CHAPITRE 2. Les établissements Schneider sous la II^{ème} République et le Second Empire..... 51

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre en relation des faits.
- Construire et vérifier des hypothèses.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. Etude introductive	52
2. L'industrialisation du Creusot.....	53
3. La naissance de nouvelles classes sociales	56
Les Clés du Bac.....	60

THÈME 3. La III^{ème} République : un régime, un empire colonial..... 67

CHAPITRE 1. L'instruction des filles sous la III^{ème} République avant 1914 67

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. L'instruction des filles, ou le moyen de consolider la culture républicaine	68
2. La mise en place progressive de l'instruction féminine	71
3. Le rôle républicain des institutrices	74
Les Clés du Bac.....	78

CHAPITRE 2. Vivre à Alger au début du XX^{ème} siècle..... 85

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques.
- Contextualiser.
- Identifier et décrire les éléments d'un paysage.
- Justifier.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. Introduction : Alger, ville coloniale	86
2. À quoi ressemble Alger au début du XX ^{ème} siècle ?	87
3. Quelles sont les fonctions de la ville d'Alger au début du XX ^{ème} siècle ?	89
4. Une ville inégalitaire	92
Les Clés du Bac.....	95

THÈME 4. La 1^{ère} Guerre Mondiale et la fin des empires européens 103

CHAPITRE 1. Juillet-novembre 1916 : la bataille de la Somme 103

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et les acteurs clés d'un événement.
- Mettre un événement en perspective.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. Objectifs et enjeux de la bataille de la Somme	105
2. Une bataille d'une ampleur inédite	107
3. Quel bilan ? Quelle mémoire ?	109
Les Clés du Bac.....	111

CHAPITRE 2. L'Autriche-Hongrie de 1914 au traité de Saint-Germain..... 119

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

1. L'Autriche-Hongrie : une double monarchie et un État multinational.....	120
2. L'Autriche-Hongrie dans la Première Guerre mondiale.....	122
3. L'effondrement et l'éclatement.....	126
Les Clés du Bac.....	129

CORRIGÉS 137



BIENVENUE EN PREMIÈRE

L'Histoire vient du grec « historia » signifiant « enquête ». En Histoire, on va s'attacher à décrire, étudier et transmettre l'ensemble des événements importants du passé. Le grec Hérodote, considéré comme le père de l'Histoire, explique sa vision de l'Histoire : « Hérodote d'Halicarnasse présente ici les résultats de son Enquête afin que le temps n'abolisse pas le souvenir des actions des hommes et que les grands exploits accomplis soit par les Grecs, soit par les Barbares, ne tombent pas dans l'oubli ; il donne aussi la raison du conflit qui mit ces deux peuples aux prises.

On découvre ainsi certains des grands principes de l'Histoire : faire connaître les faits importants d'une époque aux générations futures, sans omission des différents acteurs. Au sens d'Hérodote, l'Histoire partage une caractéristique commune avec les sciences : l'impartialité face au récit des événements. Pourtant, nous verrons comment l'Histoire dépend du lieu, de l'époque et de celui qui l'écrit.

En France, actuellement, nous avons pour habitude de découper l'Histoire en quatre grandes époques : Antiquité, Moyen Âge, époque moderne et époque contemporaine.



On pourra créer sa propre frise chronologique sur www.frisechronos.fr

Le choix des événements qui délimitent une période implique nécessairement de mettre en valeur certains faits par rapport à d'autres. Ces choix ne sont en rien dogmatiques et pour certains historiens, l'Antiquité termine plutôt avec la conversion de Clovis au catholicisme, en 496, qui marque le début du royaume des Francs tandis que l'époque moderne débute en 1492 avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, qui marque le début de la mondialisation. Nous constatons ainsi que la « périodisation » du temps dans l'histoire est une construction humaine.

En France, notre découpage en années et mois vient du calendrier julien, mis en place par l'empereur Jules César. Le mois de Juillet est le mois de Jules César tandis que le mois d'Août est celui de l'empereur Auguste, deux mois consécutifs qui comptent 31 jours ! Le calendrier grégorien, à l'initiative du pape Grégoire XIII, viendra corriger la répartition des années bissextiles du calendrier julien.

La représentation d'un temps linéaire sous la forme d'une flèche, organisé en années solaires et en siècles, est un modèle occidental mais d'autres modèles existent : on peut évoquer le calendrier hégirien islamique ou le calendrier hébraïque basés sur les cycles lunaires ou encore le calendrier cyclique des Mayas où l'on considérerait que l'Histoire se répète par phase, et que les dieux reconstruisent les êtres humains au jour origine !

INTRODUCTION AU MODULE

Durant cette année de première, vous effectuerez un voyage dans le temps, depuis l'année 1789 et ses soubresauts révolutionnaires, jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918. Vous allez donc traverser tout le XIX^{ème} siècle.

Ce périple aura une coloration très politique : vous couperez la tête d'un roi, mettez fin définitivement à l'Ancien Régime et à ses habitudes moyenâgeuses, proclamerez solennellement les premiers droits des citoyens, vous réjouirez de la nouvelle souveraineté nationale. Vous hésiterez entre le désir d'un retour à un

ordre politique stable, mais autoritaire, avec un Napoléon, qu'il soit Ier ou IIIe, ou l'envie d'explorer pleinement les libertés énoncées dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Car c'est à cette réflexion que vous engagera le programme : comprendre comment, après la rupture avec l'ordre ancien, la France a oscillé entre restauration monarchique et république, jusqu'à ce que cette dernière parvienne à s'affirmer pour de bon, en 1871, sur les ruines de la Commune.

Les études de cas du chapitre vous mèneront aux côtés des sans-culottes à l'assaut du château des Tuileries, parmi les soldats de la Grande Armée napoléonienne sous le feu des Hollandais et des Prussiens, auprès de Victor Hugo, dont vous saisirez les exils et les indignations. Vous aspirerez peut-être, comme lui, à l'avènement d'une véritable démocratie, soucieuse de l'homme.

Ce programme est également une exploration au cœur de l'économie et de la société française, de la découverte des évolutions et des bouleversements qui les transforment, tout au long du XIX^{ème} siècle : vous visiterez les usines du Creusot aux côtés des frères Schneider, suivrez les premiers cours d'éducation civique et morale donnés aux filles, dans les nouvelles écoles primaires, grâce aux lois Ferry.

Vous prendrez aussi le bateau jusqu'à Alger, où se dévoileront les multiples facettes de la grande cité coloniale : les ruelles bouillonnantes de sa Kasbah, les grands boulevards de son quartier haussmannien.

Tout sera remis en question dans le dernier chapitre : vos aspirations à un monde de progrès, plus juste, plus démocratique, devront faire face au choc de la première guerre totale de l'Histoire.

Vous ne ferez pas que courir le monde, vous apprendrez, pas-à-pas, tout ce qui vous sera utile pour votre vie future, étudiante et professionnelle : argumenter, être capable de vous repérer dans le temps long de l'histoire, de mieux comprendre les thèmes politiques abordés chaque jour dans l'actualité, d'exercer votre esprit critique à la lecture d'un texte ou d'un discours.

Je vous souhaite un merveilleux voyage !

10 AOÛT 1792 : LA CHUTE DE LA MONARCHIE ET LE BASCULEMENT VERS UNE RÉPUBLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE



THÈME 1 : L'EUROPE BOULEVERSÉE PAR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Le 10 août 1792 est un **événement historique majeur, à la fois de la Révolution, mais aussi de l'histoire de France**. Il entraîne une **rupture**, un changement décisif, dans la continuité historique.

Depuis **Clovis**, roi des Francs au Ve siècle, le mode de gouvernement en France est la monarchie. Elle n'a connu aucun autre mode de gouvernement. Le roi est une personne sacrée, lieutenant de dieu sur terre. Lui porter atteinte, le critiquer n'est pas autorisé. Le roi décide pour les Français, qui ne sont pas citoyens mais sujets.

Le 10 août met fin à la fois à cette continuité historique de longue durée et à une étape de la révolution qui tentait de s'accomplir dans une continuité monarchique (**sous la forme d'une monarchie constitutionnelle**). Va suivre la première tentative de **république**, un nouveau régime politique entièrement nouveau. **C'est donc une double rupture**. Certains Français osent s'attaquer en personne au roi, le faire emprisonner, bientôt exécuter ; le bouleversement est majeur.

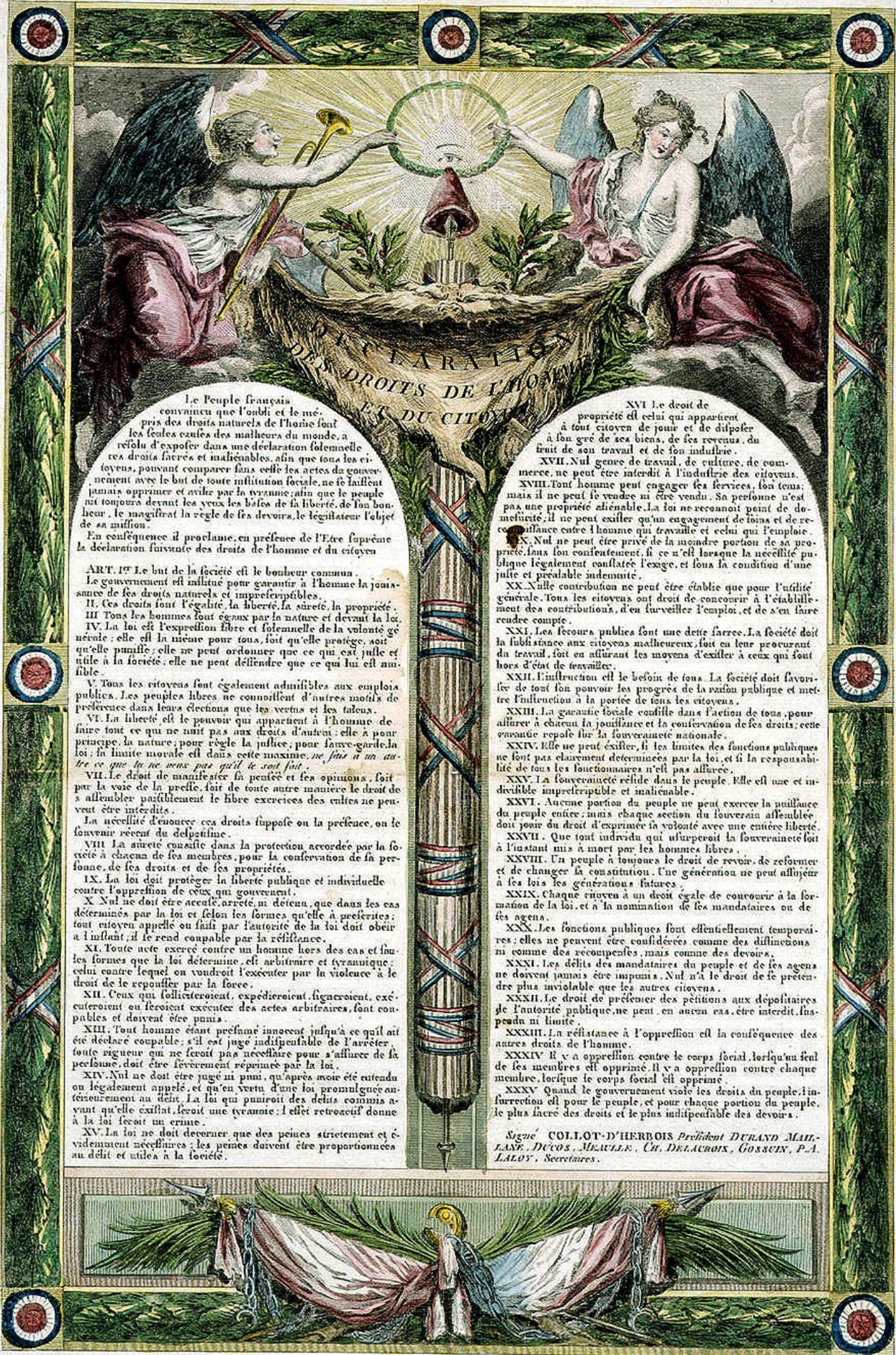
Nous allons comprendre les **causes** de cet événement, étudier son **déroulement** et ses **conséquences**.

Q OBJECTIFS

À partir de l'étude d'une **journée révolutionnaire**, on comprend la **rupture** des révolutionnaires avec l'Europe monarchique, ainsi que le début d'une **première expérience républicaine** française marquée par les affrontements extérieurs et intérieurs.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.



Le Peuple français convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et vexer par la tyrannie, ainsi que le peuple fut toujours devant les yeux les bûches de la liberté, de son bonheur, le magistrat la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission.

En conséquence il proclame, en présence de l'Être Suprême la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen

ART. 1^{er} Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

II. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

III. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

IV. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut déshonorer que ce qui lui est nuisible.

V. Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs élections que les vertus et les talents.

VI. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce que ne nuit pas aux droits d'autrui; elle a pour principe la nature, pour règle la justice, pour sauve-garde la loi; sa limite morale est dans cette maxime, ne fais à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.

VII. Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, est le droit de s'assembler paisiblement le libre exercice des cultes ne peuvent être interdits.

La nécessité d'assurer ces droits suppose ou la présence, ou le pouvoir récent du despotisme.

VIII. La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres, pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

IX. La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

X. Nul ne doit être arrêté, arrêté, ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites; tout citoyen appelé ou saisi par l'autorité de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

XI. Toute acte exercé contre un homme hors des cas et sous les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

XII. Ceux qui solliciteroient, expédieroient, signeroient, exécuteroient ou feroient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

XIII. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

XIV. Nul ne doit être jugé ni puni, qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui puniroit des délits commis avant qu'elle existât, seroit une tyrannie; l'effet retroactif donne à la loi seroit un crime.

XV. La loi ne doit décréter que des peines strictement et évidemment nécessaires; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

XVI. Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

XVII. Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

XVIII. Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre ni être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de servitude, il ne peut exister qu'un engagement de loins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

XIX. Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété, sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

XX. Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

XXI. Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

XXII. L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

XXIII. La garantie sociale consiste dans l'action de tous, pour aller à chacun la jouissance et la conservation de ses droits; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

XXIV. Elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas allée.

XXV. La souveraineté réside dans le peuple. Elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

XXVI. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entière; mais chaque section du souverain assemblée, doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

XXVII. Que tout individu qui usurperoit la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

XXVIII. Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer la constitution. Une génération ne peut aliéner à ses lois les générations futures.

XXIX. Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi, et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

XXX. Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

XXXI. Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

XXXII. Le droit de présenter des pétitions aux députés de l'autorité publique, ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.

XXXIII. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

XXXIV. Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé.

XXXV. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Signé COLLOT-D'HERBOIS Président DURAND MAILLARD, DUCOS, MAILLE, CH. DELACROIX, GOSSUIN, P. A. LALOT, Secrétaires.

A PARIS, chez les Citoyens Émancipés et Rapilly, rue St. Jacques, à la Ville de Commerce, N° 259.

Vocabulaire/notions :

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel les pouvoirs du roi ne sont plus absolus, mais partagés avec une assemblée.

République : régime politique dans lequel les citoyens élisent les dirigeants.

Fédérés : membre d'une fédération née sous la révolution, identifiable à son uniforme bleu.

Sans-culottes : nom donné aux révolutionnaires les plus fervents, issus du petit peuple parisien, souvent artisans, et qui portaient le pantalon et non la culotte.

Gardes suisses : régiments qui protègent le château des Tuileries, originaire de Suisse, portent un uniforme rouge.



Je replace l'événement dans son contexte

L'année 1789, date du début de la Révolution française, a été une année cruciale : de nombreux événements ont changé le visage de la France, mettant fin à la société d'Ancien Régime (abolition des privilèges le 4 août 1789) et à la monarchie absolue (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août).

Une Assemblée nationale a rédigé une constitution, achevée en 1791, et pris de nombreuses mesures afin de réorganiser l'administration du pays. La monarchie a donc cessé d'être absolue pour prendre une forme **constitutionnelle**.

Le roi réagit de façon contradictoire : il tente de s'opposer à certaines décisions de l'assemblée, puis prêche le serment à la Constitution lors de la fête de la fédération le 14 juillet 1790. Sa **tentative de fuite vers l'Autriche le 21 juin 1791** donne cependant la preuve qu'il n'accepte pas la diminution de ses pouvoirs. Reconnu à Varennes, il est ramené à Paris et réintégré dans ses fonctions par l'assemblée.

Le peuple de Paris se sent profondément trahi et **certains réclament même sa destitution**.

En avril 1792, les députés, avec l'accord du roi, **déclarent la guerre à l'Autriche et à la Prusse**. S'il s'agit officiellement d'affirmer la Révolution face à l'Europe des monarques absolus, le roi espère une défaite française qui lui permettrait de retrouver son trône et ses anciens pouvoirs.

Les premières opérations militaires, marquées par des défaites françaises, semblent lui donner raison. En juillet 1792, les troupes autrichiennes et prussiennes sont aux portes de Paris... Le mois d'août commence donc dans un **contexte militaire menaçant** : les Parisiens craignent l'imminence d'une attaque, à un moment où ils n'ont plus confiance dans leur roi.

01

LE 10 AOÛT 1792

Les causes de l'insurrection du 10 août 1792 à Paris



Une rupture dans l'opinion publique

Document 1. Cahier de doléances du baillage de Honfleur pour les États Généraux de 1789 (les cahiers de doléances sont rédigés par les Français des trois ordres afin d'exprimer leurs vœux).

CAHIER DE DOLÉANCES

L'an mil sept cent quatre-vingt neuf, le vingt-neuf de mars, les habitants en général composant le tiers-état de la paroisse de Barneville-la-Bertrand, se sont assemblés aux termes de l'ordonnance du juge du bailliage de Honfleur et des semonces et lecture faites dudit règlement de sa majesté au prône de la messe paroissiale de dimanche dernier et de ce jour, pour rédiger le cahier de leurs demandes, supplications et doléances qu'ils doivent faire parvenir jusqu'aux pieds du trône ; après en avoir mûrement délibéré ils ont unanimement arrêté les articles qui suivent.

1^{er} ARTICLE

De supplier sa majesté de recevoir leurs très respectueux remerciements d'avoir bien voulu, par esprit de bonté et de justice, accorder à ses peuples la tenue des Etats généraux qui doivent faire la gloire du monarque et le bonheur de ses sujets.

2^e ARTICLE

De demander la suppression de tous les impôts actuels et de les remplacer par un autre impôt territorial proportionné à la valeur des fonds et maisons, en déduisant sur les biens de la campagne les frais à faire pour l'entretien des maisons qui sont nécessaires aux laboureurs pour leur logement et celui de leurs récoltes et de leurs bestiaux ; lesquels impôts seront répartis avec une justice scrupuleuse par les membres municipaux et trois adjoints choisis par les habitants, auxquels il serait communiqué copie du brevet de sa majesté pour la généralité de la répartition qui en serait faite dans chaque paroisse dudit département et de celle qui en serait faite dans chaque paroisse ; d'accorder, à cet effet, à cette province la continuation des assemblées provinciales, de départements et municipalités.

Document 2. Le retour du roi après sa tentative de fuite en juin 1791.



La famille des cochons ramenée dans l'étable, Caricature, anonyme, 15x23, BNF, Paris

Conseil méthode pour présenter un document

J'indique en une phrase :

- La nature du document (texte, extrait d'article de journal, photographie, gravure, carte, etc.)
- Son auteur
- Sa date
- Sa source (d'où il vient)
- Son titre

EXERCICE

01

1- Présentez les deux documents.

2- Résumez l'article 1 du document 1

3- Dans le document 2, à quoi sont comparées la famille royale et la résidence royale ?

4- Décrivez la façon dont l'auteur les représente ?

5- Quel message veut-il faire passer ?

6- Que nous montre la caricature sur l'état d'esprit de son auteur vis-à-vis du roi et de sa famille ?

7- Quel est le changement visible dans une partie de l'opinion publique entre 1789 et 1791 ?



La guerre : la Patrie en danger

Document 3. La guerre et la menace autrichiennes et prussiennes. Extraits du *Manifeste*¹ du duc de Brunswick² le 25 juillet 1792, déclaration adressée aux habitants de la France.

« La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains ; leurs Majestés Impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra, déclarant en outre, leurs dites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés, le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale³, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés Impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté très chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus [...] ».

Donné au quartier général de Coblenz (ville de Rhénanie), le 25 juillet 1792. Signé, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg.

Notes :

1. Un manifeste est une déclaration officielle.
2. « Majestés Impériale et royale » : il s'agit de l'empereur François II, neveu de Marie-Antoinette reine de France, et du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II.
3. « Subversion totale » signifie destruction et renversement de l'ordre établi.

Conseil méthode pour répondre à des questions sur des documents

Surlignez la question d'une couleur, puis relisez le texte et surlignez de la même couleur tous les éléments qui peuvent apporter une piste de réponse. Ensuite, rédigez votre réponse en utilisant vos propres mots et citez des passages du texte soulignés entre guillemets pour apporter la preuve de ce que vous avancez.

EXERCICE

02

1- Quelle est la fonction du Duc de Brunswick (aidez-vous des points biographiques en fin d'étude) ?

2- Qu'exige-t-il des Parisiens ?

3- De quoi menace-t-il Paris ?



LE 10 AOÛT 1792

La réaction des Parisiens et le renversement de la monarchie le 10 août 1792



L'attaque des Tuileries

Document 4. L'attaque des Tuileries par les sans-culottes et les fédérés



La Prise des Tuileries le 10 août 1792, tableau de Jean-Duplessy-Bertaux, Musée du château de Versailles.

Document 5. Témoignage d'un garde national sur la journée du 10 août 1792. Lettres conservées à la Ryland's Library à Manchester. L'auteur était un garde national qui a participé à cette journée.

[...] Louis XVI demande à se réfugier dans le sein de l'assemblée. La famille royale se place au milieu des députés, 48 membres sont envoyés au Palais [...]. Le peuple fait au Roi des reproches amers, et l'accuse d'être l'auteur de ses maux. À peine le Roi était-il en sûreté que le bruit du canon a redoublé. [...] Des officiers proposent au commandant des Suisses¹ de se retirer. Celui-ci a l'air de s'y disposer et bientôt par une manœuvre adroite, il est maître de l'artillerie que possédait la garde nationale dans la cour. Ces pièces braquées contre le peuple, tirent et le foudroient. Mais bientôt la fureur redouble de toutes parts. Les Suisses, investis, accablés, coupés, manquent de munitions. Ils implorent grâce et miséricorde, mais il n'a pas été possible de calmer le peuple, furieux et indigné de la déloyauté helvétique². Les Suisses ont donc été mis en pièces. Les uns furent tués dans les appartements et les autres dans le jardin. Beaucoup ont reçu la mort aux Champs-Élysées. Du côté du peuple et des gardes nationaux combien de victimes ! Le total des morts peut aller à 2000. Tous les Suisses, faits prisonniers, ont été en partie conduits sur la place de Grève. Là, on leur a brûlé la cervelle³. C'étaient des traîtres que la vengeance a dû sacrifier. Quelle vengeance ! Tout mon être en frémit. 47 têtes au moins ont été coupées. La Grève a été couverte de morts, et les têtes ont été promenées au bout de plusieurs piques.

[...] On jette par terre les statues de bronze, place Royale, place Vendôme, place Louis XIV, place Louis XV [...] On fait encore la chasse aux Suisses ; on poursuit les malveillants de toutes parts. L'Assemblée nationale, le département, la municipalité sont en séance permanente [...] Cette nuit, l'Assemblée nationale a décrété la Convention nationale dans la loge du logographe⁴. Les électeurs seront réunis dans les assemblées primaires qui nommeront les députés. Il suffira qu'ils aient un domicile et 25 ans. »

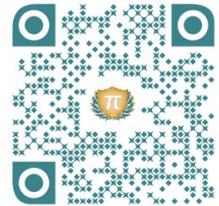
Notes :

- (1) « Les Suisses » sont la garde personnelle du Roi recrutée traditionnellement en Suisse.
- (2) Helvétienne : originaire de la Confédération helvétique (la Suisse).
- (3) « Brûler la cervelle » : exécuter d'une balle dans la tête.
- (4) Le logographe est le secrétaire chargé de prendre en note les propos des intervenants devant l'Assemblée.



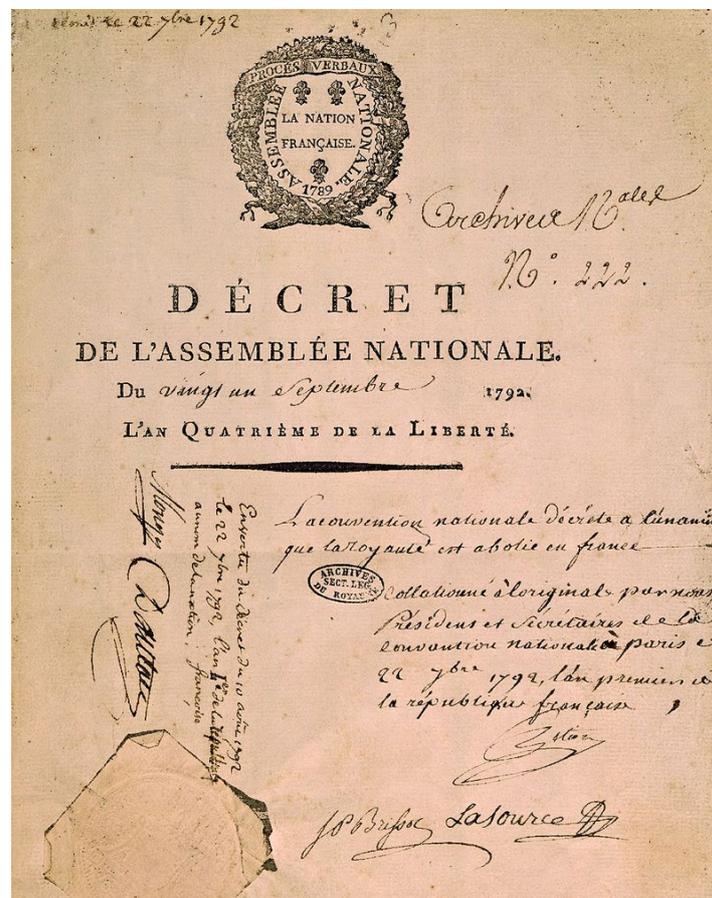
POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez visionner une reconstitution de cette attaque, extraite du film *La Révolution française, les années Lumières, 1989*, de Roberto Enrico, en suivant ce lien : <https://youtu.be/5NGMopNfhS4>



Une rupture politique

Document 6. La fin de la monarchie. Décret de l'Assemblée nationale du 21 septembre 1792.



« La convention nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France. Collationné à l'original par nous, Président et secrétaires de la convention nationale à Paris, le 22 septembre 1792, l'an premier de la République française »

1- Comment réagissent les Parisiens face au manifeste du Duc de Brunswick ? (doc. 4 et 5)

2- Pourquoi une telle réaction d'après vous ?

3- Complétez le tableau à l'aide des documents 4 et 5.

Description du tableau	Numéro (Doc°4)	Extrait(s) du texte (doc. 5)
Des fédérés s'apprêtent à pénétrer dans la Cour du château en tirant un canon		
Les gardes suisses , en rouge, défendent l'entrée du château		
Des sans-culottes parisiens, armés de lances, avancent vers l'entrée du château		
Les combats sont très violents		

4- Indiquer dans le tableau les acteurs de cet événement.

5- Indique une autre manifestation du rejet du système monarchique ? (doc. 6)

.....

.....

6- Une nouvelle assemblée, la Convention nationale, va être élue. Qui pourra élire les nouveaux députés ? (doc. 4)

.....

.....

7- Quel nouveau système politique est mis en place en France ? (doc. 6)

.....



LE 10 AOÛT 1792

Les conséquences du 10 août 1792, la République en danger et la mise en place de la Terreur



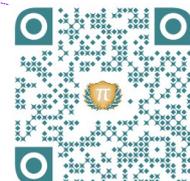
La mort du roi

Document 7. L'exécution du roi le 21 janvier 1793.



POUR ALLER PLUS LOIN

Vous n'êtes pas trop sensible ? La mort du roi en vidéo : <https://youtu.be/XB5fyimVXUo>





De nouvelles menaces pèsent sur la révolution

Document 8. Carte la France menacée en 1793



Les ennemis intérieurs :



: révolte vendéenne après l'exécution de Louis XVI



: régions révoltées après l'éviction des Girondins de la Convention



: villes en révolte contre Paris



: États européens ligués contre la France après l'exécution de Louis XVI



Pour faire face, la mise en place de la terreur

Document 9. Discours de Robespierre à la Convention. Robespierre, *Discours à la Convention*, 5 février 1794.

« La première maxime de votre politique doit être qu'on conduit le peuple par la raison et les ennemis du peuple par la Terreur... Il n'y a pas d'autres citoyens dans la République que les républicains. Les royalistes, les conspirateurs ne sont pour elle que des étrangers, ou plutôt des ennemis. Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs de la République ou périr avec elle. »

EXERCICE

04

1- Présentez le document.

2- Qui est Robespierre ? (Utilisez les points biographiques en fin d'étude).

3- Qui sont les « citoyens français », d'après l'auteur ?

4- Qui sont les ennemis de la Révolution, toujours d'après l'auteur ?

5- Est-ce conforme aux principes de la Déclaration des droits de l'Homme, d'après vous ? Justifiez.

6- Qu'entend-il par ennemis « extérieurs » et « intérieurs » ? (Doc°8)

7- Quel nom donne-t-il à la politique qu'il souhaite appliquer pour sauver la République ?



REPÈRES CHRONOLOGIQUES CLÉS

1- À l'aide du texte et des documents : indiquez les dates des événements suivants :

21 juin 1791 :

Avril 1792 :

Juillet :

25 juillet 1792 :

10 août 1792 :

21 septembre 1792 :

21 janvier 1793 :

Début 1794 :

2- Complétez le schéma en entourez les différentes parties selon la légende et en reliant chaque partie par des flèches :

La fuite du roi en
entraîne une
dans l'opinion publique

Le
.....
en juillet 1792 déclenche la colère
des sans-culottes parisiens

Attaque des
par les
le

Le roi est puis
..... le :
c'est la fin de la
et le début de la

La mort du roi et l'exclusion des Girondins
de la convention déclenchent des révoltes
en
..... se liguent contre la France.

Pour faire face aux menaces, la ,
mise en place par ,
remplace la république.

Causes

Événement

Conséquences

Correction

1- À l'aide du texte et des documents : indiquez les dates des événements suivants :

21 juin 1791 : tentative de fuite du roi

Avril 1792 : déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse

Juillet : défaites françaises

25 juillet 1792 : manifeste de Brunswick

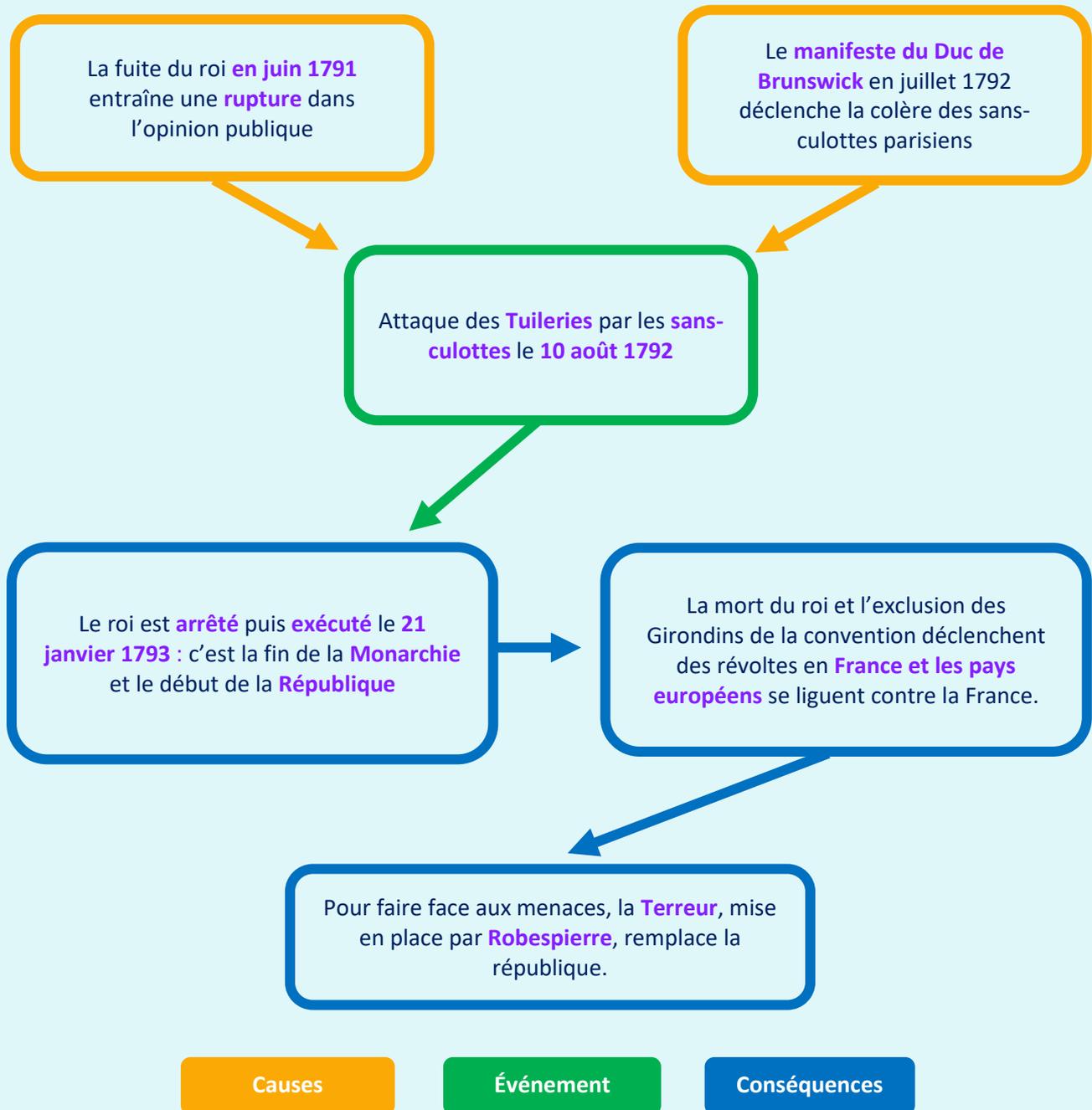
10 août 1792 : attaque des Tuileries et arrestation du roi

21 septembre 1792 : proclamation de la République

21 janvier 1793 : exécution du roi

Début 1794 : mise en place de la Terreur

SCHÉMA BILAN



SYNTHÈSE

La Révolution et la transformation de la France, entamées en 1789, avaient semblé dans un premier temps se faire avec l'approbation du roi : le 14 juillet 1790, lors de la **fête de la Fédération**, Louis XVI avait prêté serment à la **nouvelle constitution** établissant la **monarchie constitutionnelle**.

Sa **tentative de fuite le 21 juin 1791** prouve qu'en réalité il n'a pas accepté la limitation de ses pouvoirs, et provoque une **rupture dans l'opinion publique**. De nombreux Français se sentent trahis et réclament sa destitution. Mais le roi est ramené à Paris et la vie politique reprend son cours.

Le 20 avril 1792, l'assemblée **déclare la guerre à l'Autriche**. Si elle souhaite défier les monarchies absolues voisines, Louis XVI espère quant à lui une débâcle de l'armée française, ce qui lui permettrait de retrouver ses anciens pouvoirs.

Les premières batailles sont des défaites et les armées autrichienne et prussienne se trouvent rapidement aux portes de Paris. Le **duc de Brunswick**, commandant des armées autrichiennes et prussiennes, menace alors la capitale de destruction, déclenchant la fureur des sans-culottes parisiens, qui **attaquent le château des Tuileries, le 10 août 1792**. Le roi et sa famille sont arrêtés.

La première conséquence de la journée du 10 août est politique : c'est la **fin de la monarchie** en France. Un nouveau régime est mis en place et proclamé par la Convention dès le mois de septembre : la **République**.

Mais la jeune République est très vite menacée. **L'exécution du roi le 21 janvier 1793** frappe de stupeur certains Français, qui se soulèvent, et les monarques européens, qui s'allient contre la Révolution. Les partisans des Girondins, députés opposés aux mesures radicales défendues par les Montagnards, se révoltent également.

La Convention doit donc faire face à **une guerre à la fois extérieure et intérieure**. **Robespierre**, député montagnard qui domine la nouvelle assemblée, décide alors de mettre en place un régime particulier, éloigné des principes de 1789, afin d'éliminer rapidement toutes les menaces : la **Terreur**.

POINT BIOGRAPHIQUE

Duc de Brunswick 1735-1806

Général prussien, commandant des armées autrichiennes et prussiennes chargées d'envahir la France en 1792.



Louis XVI 1754-1793

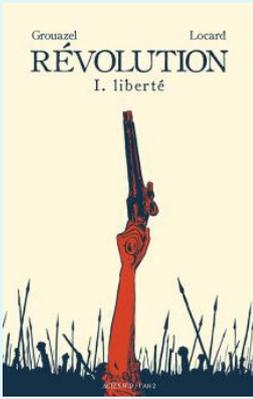
Dernier roi de France, monte sur le trône à 19 ans en 1774 à la mort de son père Louis XV. Il épouse en 1770 Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche.



Robespierre 1758-1794

Avocat et homme politique. Député du Tiers-État puis de l'Assemblée constituante, il est membre de la Montagne, groupe de la Convention composé des révolutionnaires les plus radicaux.



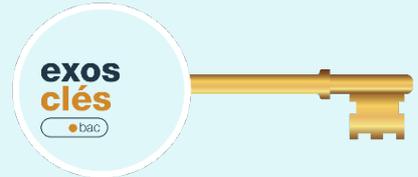


POUR ALLER PLUS LOIN

Je découvre la révolution en BD : *Révolution*, Tome 1, Liberté, de F Grouazel, Y. Loucard, C. Mattucci, T. Groensteen, Ed. Actes Sud, 2019.

Fauve d'Or et Prix du Meilleur Album du festival d'Angoulême 2020

JE M'EXERCE

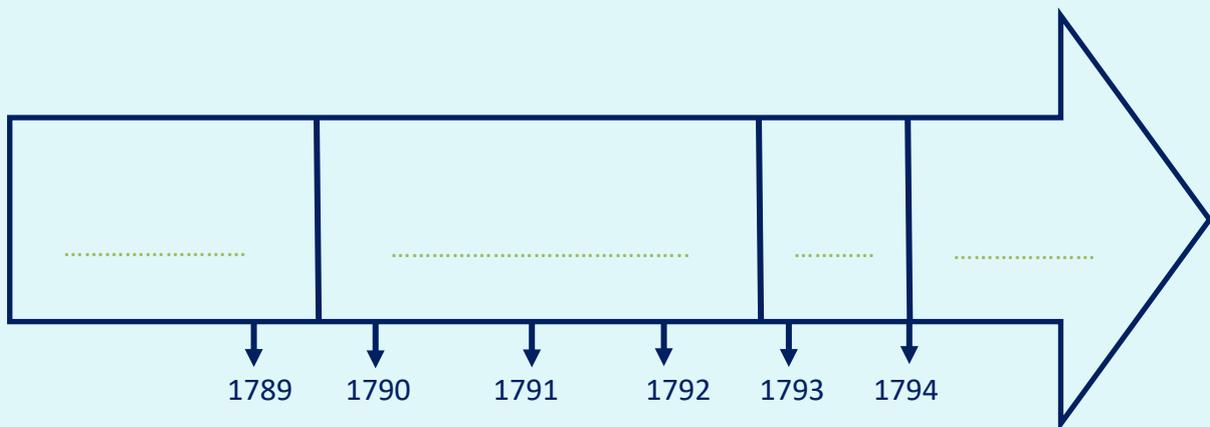


1- Chronologie

Dans la chronologie ci-dessous, place par leur numéro les événements suivants :

- Attaque des Tuileries (4)
- Fuite du roi (2)
- Mort du roi (5)
- Fête de la Fédération (1)
- Déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse (3)

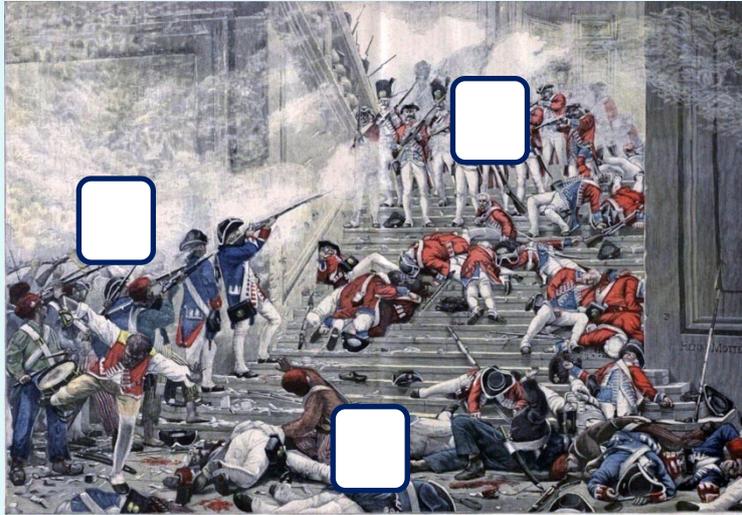
Puis place au bon endroit les lettres des périodes suivantes : (A) république, (B) monarchie absolue, (C) terreur, (D) monarchie constitutionnelle.



2- Étude de document

Sur ce dessin d'Henri Paul Motte datant de 1892, identifie :

- (1) : les Gardes suisses
- (2) : un sans-culotte
- (3) : les Fédérés

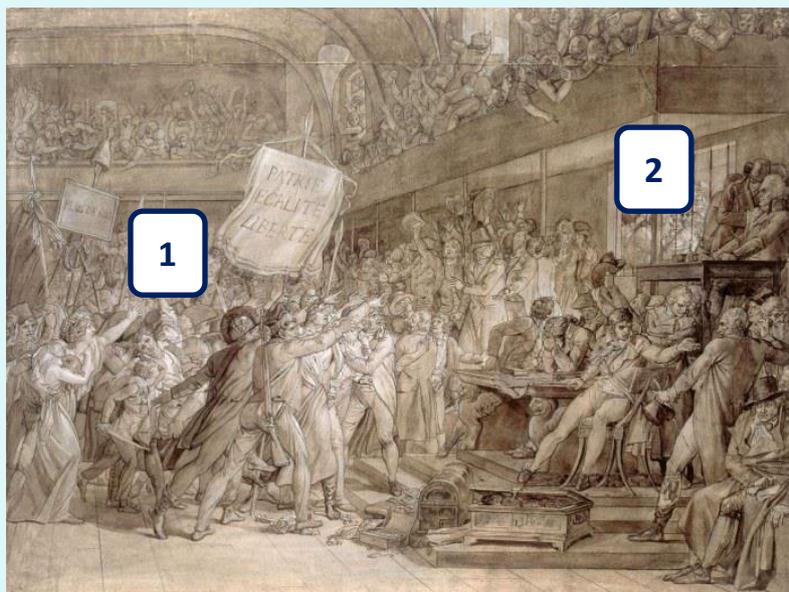


Affrontement entre les Suisses et les insurgés (dessin d'Henri-Paul Motte, 1892).

JE M'ENTRAÎNE AVEC DES SUJETS BAC

Le 10 août 1792 par François GÉRARD, vers 1794-1795

Légende : ce dessin remporte le concours de l'an II, instauré en 1794 par la Convention. Ce concours invitait « tous les artistes de la République à représenter à leur choix sur la toile les époques les plus glorieuses de la République française ». Il s'agit d'un dessin préparatoire à un tableau qui devait s'intituler « Le peuple français demandant la destitution du tyran à la journée du 10 août ». Le tableau n'est pas achevé

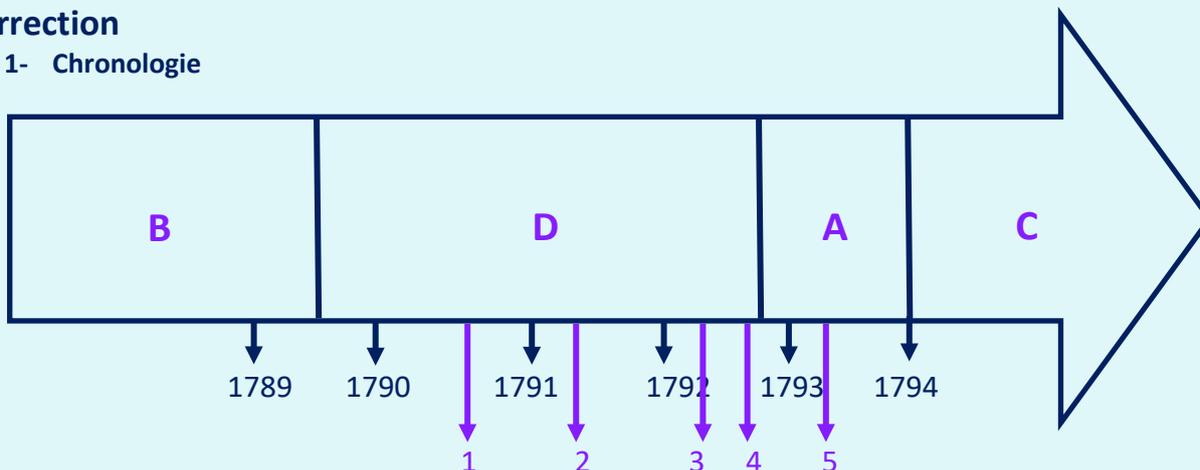


François GÉRARD, Le 10 août 1792, Dessin à la plume. 67 cm X 92 cm. Musée du Louvre

- 1 : sur les pancartes : « Plus de roi » ; « Patrie, Égalité, Liberté »
- 2 : la famille royale

Correction

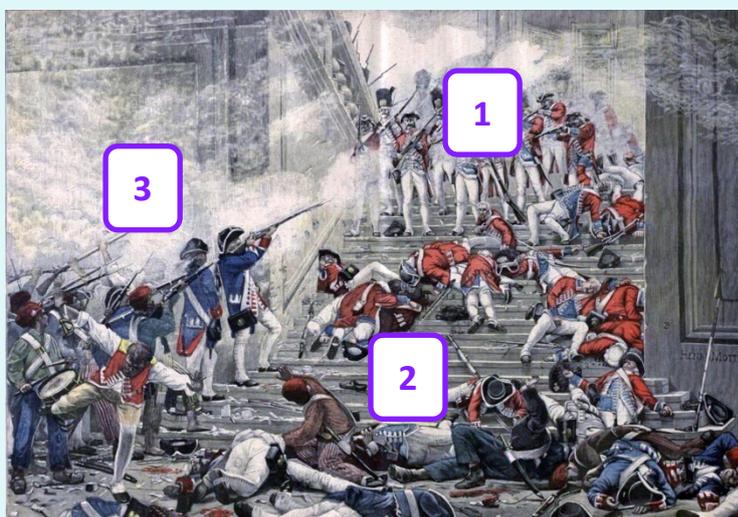
1- Chronologie



Étude de document

2- Quels protagonistes de cette journée pouvez-vous identifier sur ce dessin ?

Sur ce dessin, on peut identifier la famille royale, tenue à l'écart derrière des barreaux et montrée du doigt par les Parisiens révoltés qui brandissent des bannières révolutionnaires. À droite du tableau, les députés font face à la foule, dans une attitude qui traduit le désarroi.



3- Relevez des symboles et des valeurs qui font référence à la Révolution

Les bannières font référence à la révolution, notamment aux principes inscrits dans la Déclaration des droits (liberté, égalité).

4- Dans quel contexte politique et dans quel lieu s'inscrit cette scène ?

Le contexte politique est particulièrement troublé. En avril 1792, l'assemblée a déclaré la guerre à l'Autriche et à la Prusse, décision approuvée par le roi qui pratique la politique du pire. Les premiers événements militaires font effectivement craindre une défaite française : la ville de Paris est directement menacée par les forces armées autrichiennes et prussiennes, commandées par le duc de Brunswick, qui lance un ultimatum aux Parisiens. Ceux-ci, effrayés et excédés par l'attitude du roi, en lequel ils n'ont plus confiance depuis sa tentative de fuite à Varennes en juin 1791, attaquent les Tuileries et arrêtent le roi et sa famille, qu'ils conduisent à l'assemblée. C'est à ce moment précis que fait référence cette scène.

5- Expliquez pour quelles raisons cette journée est considérée comme une journée révolutionnaire.

Cette journée marque un tournant à la fois dans l'histoire de la révolution et de la vie politique françaises : elle met fin à des siècles de monarchie et à la tentative de mise en place d'une monarchie constitutionnelle par les députés de l'assemblée nationale constituante issue des événements de l'année 1789. Elle montre également quelle action a pu avoir le peuple dans la vie politique française.



En mai 2021, le président de la République E. Macron a soulevé de nombreuses critiques en commémorant le **bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte**.

Personnage ambivalent, à la fois révolutionnaire et tyrannique, parfois encensé, souvent débattu, Napoléon a indéniablement marqué l'histoire politique de la France et de l'Europe.

Il fait date, également, dans **l'histoire militaire**, et les historiens qui se sont penchés sur son génie de la guerre sont nombreux. Les noms de ses batailles gagnées ou perdues sont même quelquefois entrés dans le langage usuel : « c'est la Bérézina », dit-on pour évoquer un échec, « un coup de Trafalgar » si quelque chose d'inattendu survient.

Au-delà des controverses, le nombre de ses succès, inégalé, fait indéniablement de Bonaparte un grand stratège militaire...

À part, peut-être, le 18 juin 1815, lors de sa dernière grande bataille, près de Waterloo, en Belgique.

Dans cette étude de cas, nous pourrions prendre la mesure de **l'ampleur de l'affrontement** qui eut lieu ce jour-là, comprendre **les opérations menées par ceux qui s'opposèrent et les raisons qui conduisirent à l'échec de Napoléon**.

OBJECTIFS

À partir de l'étude de **la bataille de Waterloo et de ses protagonistes**, les élèves appréhendent **les motivations et l'ampleur de la coalition européenne monarchique qui empêche le retour de Napoléon**.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre un événement en perspective.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

Vocabulaire/notions :

Cent-Jours : nom donné à la tentative de retour de Napoléon entre le 20 mars et le 20 juin 1815.

La Grande Armée : l'armée de Napoléon.

Retour de l'île d'Elbe, le 28 février 1815, par Ambroise Louis Garneray.



Retour de l'île d'Elbe, 28 février 1815 ; rencontre du brick l'Inconstant avec le brick le Zéphir. Ambroise Louis Garneray



Je replace l'événement dans son contexte

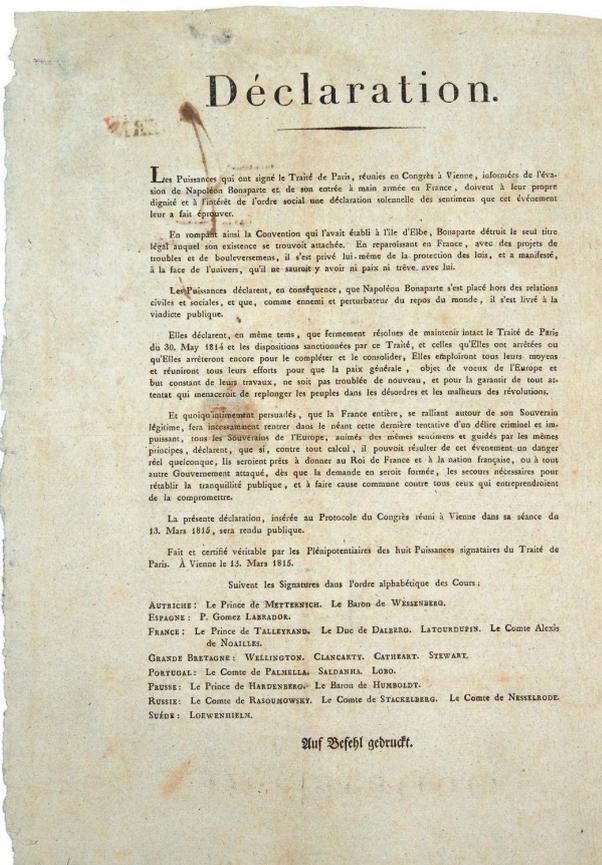
La prise du pouvoir par Napoléon lors de son coup d'État en 1799 met fin à la période révolutionnaire en France, mais la prolonge en Europe. La guerre se poursuit, **Autrichiens et Prussiens sont vaincus à plusieurs reprises par la Grande Armée** (à Austerlitz en 1805, Léna en 1806, Wagram en 1809).

La France victorieuse étend considérablement ses frontières et s'entoure d'États vassaux, placés sous une **domination autoritaire**. Le prélèvement de lourds impôts, les pillages deviennent vite insupportables pour les populations qui se soulèvent. Pourtant, dans le même temps, **Napoléon diffuse les réformes de la Révolution** inscrites dans le Code civil.

L'empereur est finalement vaincu par une nouvelle coalition européenne le **31 mars 1814, obligé d'abdiquer et exilé sur l'île d'Elbe**. Les puissances victorieuses se réunissent en septembre 1814 au **Congrès de Vienne**, règlent le sort de la France dans le **Traité de Paris** le 30 mai 1814 et retrouvent leurs anciens pouvoirs. **Louis XVIII**, héritier du trône de France, rétablit la monarchie : c'est le début de **la Restauration**.

Mais, profitant des difficultés rencontrées par le nouveau monarque français, et grâce au soutien d'anciens soldats et de quelques personnalités (le maréchal Ney par exemple, qui combatta à Waterloo), **Napoléon tente un retour en France** entre le 20 mars et le 20 juin 1815. Cette période des « **Cent-Jours** » s'achève par sa terrible défaite à **Waterloo**.

Document 1. Déclaration du 13 mars 1815.



Déclaration

« Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies au congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Buonaparte, et de son entrée à main armée en France doivent à leurs propres dignités et à l'intérêt de l'ordre social, une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver.

En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée, en repaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui.

Les puissances déclarent en conséquence que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris, du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

Et quoiqu'entièrement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que, si contre tout calcul il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.

La présente déclaration, insérée au protocole du congrès réuni à Vienne, dans sa séance du 13 mars 1815, sera rendue publique.

Fait et certifié véritable par les plénipotentiaires des huit puissances, signataires du traité de Paris. A Vienne, 13 mars 1815.

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique des cours.

Autriche. Le prince de Metternich ; le baron de Wessenberg.
Espagne. P. Gomez Labrador.
France. Le prince de Talleyrand ; le duc de Dalberg ; Latour-du-Pin ; le comte Alexis de Noailles.
Grande-Bretagne. Wellington ; Clancarty ; Cathcart ; Stewart.
Portugal. Le comte de Pamella ; Saldonha ; Lobs.
Prusse. Le prince de Hardenberg ; le baron de Humbold.
Russie. Le comte Rasumowsky ; le comte de Staekelberg ; le comte de Nesselrode.
Suède. Laemenhelm. »

EXERCICE 05

1- Présenter le document.

.....
.....

2- Rappeler ce qu'est le Traité de Paris.

.....
.....

3- Quels sont les pays signataires ?

.....
.....

4- Expliquer la phrase soulignée. Comment nomme-t-on cette période de tentative de retour de Napoléon ?

.....
.....

5- Qui est le roi de France dont il est fait allusion dans le texte ? Quelle forme de régime a remplacé l'Empire ?

.....
.....

6- Résumer les motivations des signataires pour empêcher le retour de Napoléon ?

.....
.....

7- Quels moyens sont-ils prêts à employer ?

.....
.....

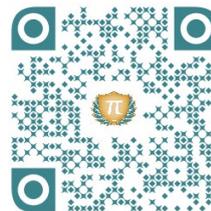


LA BATAILLE DE WATERLOO

Le déroulement de la bataille

Document 2. Vidéo, « La bataille de Waterloo », 18 juin 1815.

<https://youtu.be/6In60-BnVE4>



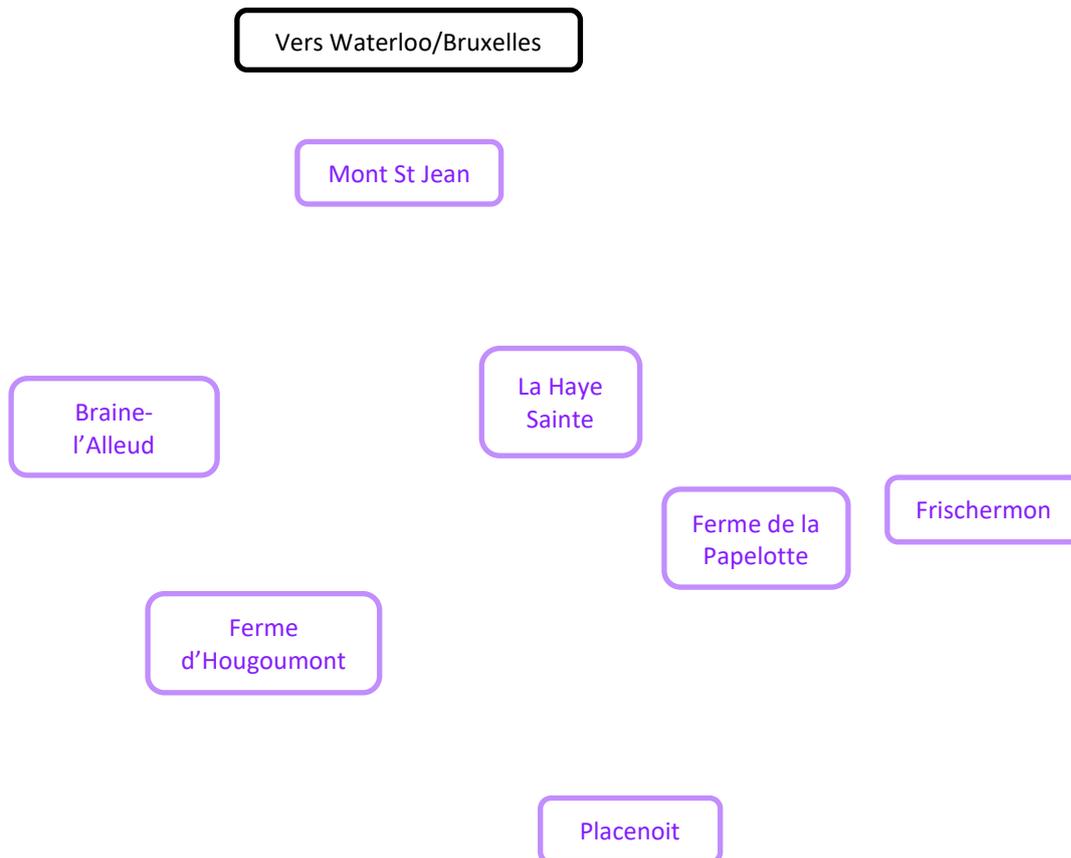
EXERCICE

06

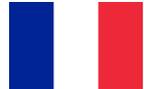
En utilisant la vidéo et les figurés proposés, compléter le tableau, puis réaliser un croquis qui retrace schématiquement - le cours de la bataille

Date			
Lieu			
Protagonistes/nombre de soldats			
Stratégie de Napoléon			
Stratégie des Anglais			
Conditions météorologiques			
Pertes humaines			
Conséquences politiques			

Croquis : le déroulement de la bataille



Légende

 Britanniques et Néerlandais	 Français	 Prussiens
 Wellington	 Napoléon  Ney  Jérôme Bonaparte	 Blücher
 Fortification Anglo-Néerlandaises		
 Troupes Anglo-néerlandaises	 Troupes Françaises	 Troupes Prussiennes
 Heures	 Heures	 Heures
Attaque Anglo-néerlandaise 	Attaques Française 	Attaque Prussienne 

Document 3. Extrait des Mémoires de William Lawrence (1791-1867)

« Les hommes étaient si fatigués qu'ils commençaient à désespérer ; mais les officiers les encouragèrent pendant tout le jour par le cri : « Tenez ferme, mes enfants, ne reculez pas ». Comment nous pûmes tenir, est un mystère pour moi, car à la fin nous étions à peine en nombre suffisant pour former le carré. [...]

Quant aux pertes totales de cette journée sanglante, je ne puis en donner le chiffre exact, mais sans doute elles furent énormes des deux côtés, car rien que dans mon régiment trois cents hommes manquaient à l'appel. Et nos pertes n'égalait pas encore celles de certains régiments, car dans celui à notre droite il y avait six cents manquants, à cause surtout du feu continu, boulets et bombes, que le canon français avait entretenu dans l'intervalle des charges. À présent, il ne fallait pas perdre de temps et le lendemain matin se remettre à la poursuite des Français pour ne pas leur donner le temps de respirer.

Les Prussiens avaient au moins douze heures d'avance sur nous ; nous n'avions donc pas grand-chose à craindre. Cependant, on se demandait encore si l'ennemi ne s'arrêterait pas pour nous tenir tête sur son propre territoire, et c'eût été probablement le cas, si Blücher n'avait ainsi marché sur ses talons. Je crois aussi que si les Prussiens n'étaient pas arrivés au moment que l'on sait, les deux armées seraient restées sur le champ de bataille de Waterloo et auraient peut-être recommencé la bataille le lendemain : car les Français, après leur défaite, attendaient de nouveaux renforts ; mais, comme ceux-ci n'arrivaient pas et que notre nombre se trouvait accru, il ne leur resta d'autre ressource que la retraite. »

William LAWRENCE, *Mémoires d'un grenadier anglais*, Paris, Plon, 1867, p. 232-247



1- De quel camp est l'auteur de ce texte ?

.....

2- Relever une expression du texte illustrant l'état d'esprit des soldats :

.....

.....

3- Montrez comment l'auteur rend compte de l'ampleur et de la violence de la bataille ?

.....

.....

.....

4- Quelle armée a joué un rôle décisif dans la victoire ? Quelle erreur stratégique a commise Napoléon ?

.....

.....

.....

.....

.....

Document 4. Waterloo, tableau de Clément-Auguste Andrieux, (1829-80), Grand Palais.



EXERCICE

08

Quels aspects de la bataille le peintre met-il en avant dans ce tableau ? Décrire et commenter.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

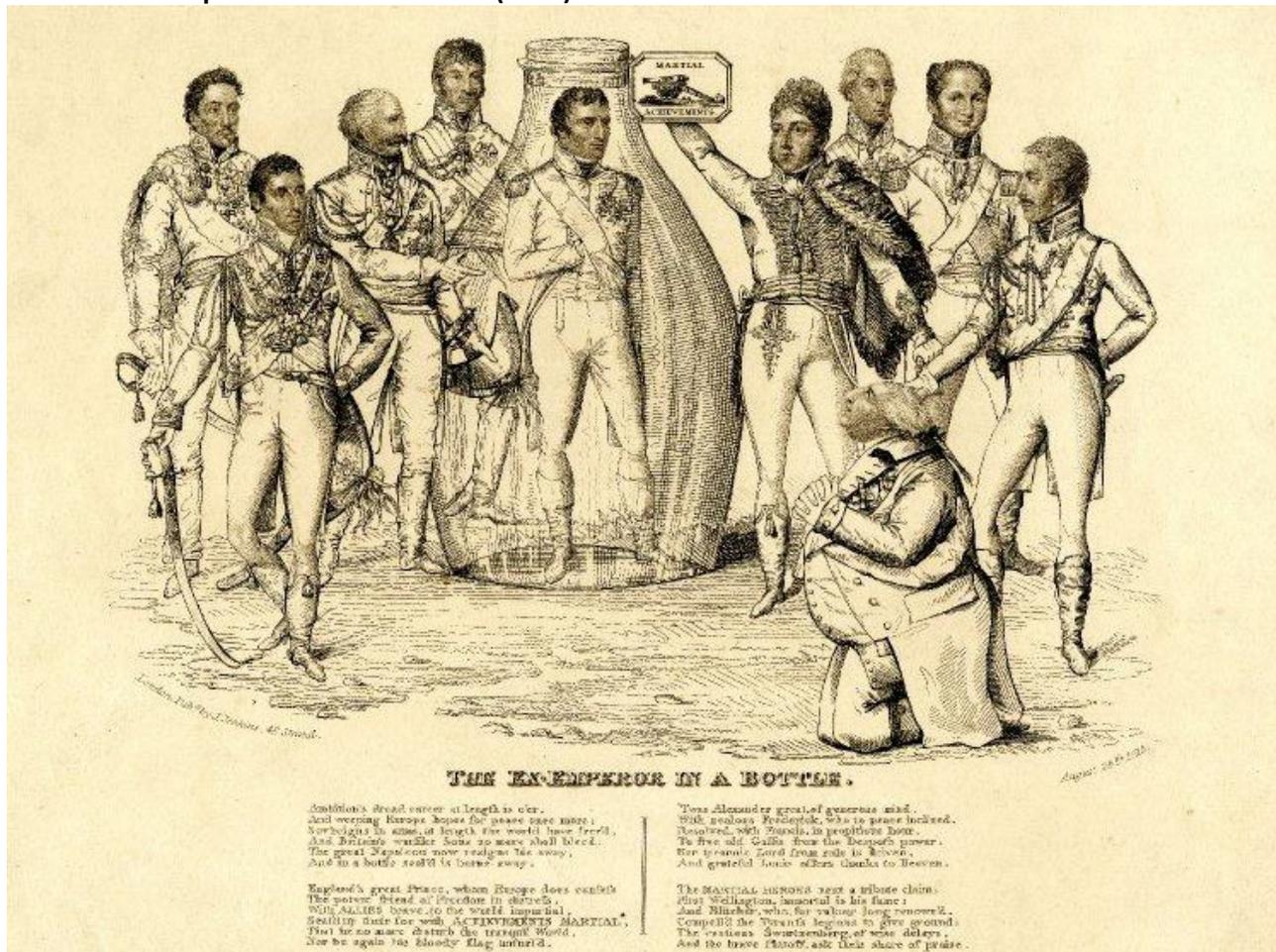
Le saviez-vous ?

Des reconstitutions de la bataille en grandeur nature, sur les lieux, sont régulièrement organisées.

Un exemple : suivez la reconstitution de la bataille de Waterloo sur FranceTVInfo
www.francetvinfo.fr/decouverte/waterloo/direct-suivez-la-reconstitution-de-la-bataille-de-waterloo_960733.html



Document 5. Napoléon mis en bouteille (1815).



British Museum, gravure éditée par J. Jenkins le 25 août 1815.

Extraits des strophes qui accompagnent la gravure dans sa partie basse.

« L'ambition a enfin achevé sa course terrible
Et l'Europe en larmes espère à nouveau la paix.
Les souverains en armes ont enfin sauvé le monde
Et les fils guerriers de Grande-Bretagne ne saigneront plus. Le grand Napoléon renonce à son emprise
Et dans une bouteille scellée est emmené au loin.
[...]

De libérer la vieille Gallia¹ du pouvoir du despote Son Seigneur tyrannique est écarté du pouvoir
Et Louis² reconnaissant rend grâce aux cieux
Ensuite les héros martiaux³ réclament un hommage
D'abord Wellington⁴ à l'immortel renommé
Et Blücher⁵, qui, pour sa valeur renommée depuis longtemps
Contraint la légion du tyran de céder du terrain. »

Notes :

- (1) « Gallia » renvoie à la France.
- (2) « Louis » fait référence à Louis XVIII.
- (3) Des « héros martiaux » sont des héros décidés et combattifs.
- (4) Wellington est le commandant en chef de l'armée britannique.
- (5) Blücher est le commandant en chef des troupes prussiennes.

Document 6. Les décisions du congrès de Vienne

« L'Acte final du congrès de Vienne (document de 300 pages en français) signé le 9 juin 1815 redéfinit les contours de l'Europe après la chute de Napoléon I^{er}. Comme déjà stipulé dans le traité de Paris, la France est pratiquement ramenée à ses frontières de 1791, devant renoncer à des territoires de langue française comme la Savoie et la Belgique et de langue italienne comme le comté de Nice annexés par la France avant les guerres napoléoniennes :

- au premier traité, elle restait cependant plus vaste qu'avant 1789, car elle conservait Mulhouse, quelques principautés lorraines, une partie de la Sarre et du Palatinat et Avignon avec le Comtat Venaissin ainsi que le pays de Montbéliard ;
- le second traité lui retire encore Landau, dans le Palatinat du Rhin, le restant de la Sarre ainsi que quelques places belges. En revanche, elle conserve l'Alsace, la Lorraine et une partie de la Flandre.

De plus, la France est surveillée de près par une ceinture d'États tampons destinés à interdire toute reprise d'une politique révolutionnaire et expansionniste (royaume des Pays-Bas, royaume de Sardaigne, et possessions rhénanes du royaume de Prusse installé aux frontières mêmes de la France). »



En couleur, les territoires perdus au Traité de Paris, 1815.

EXERCICE

09

1- Rappeler qui sont Wellington et Blücher (doc. 5).

2 - Relever dans le tableau suivant les conséquences de la défaite de Napoléon à Waterloo.

Pour l'Europe	Pour la France	Pour Napoléon



REPÈRES CHRONOLOGIQUES CLÉS

1- À l'aide du texte et des documents : indiquez les dates des événements suivants :

Première abdication de Napoléon :

Congrès de Vienne :

Traité de Paris :

Cents Jours :

Waterloo :



SCHÉMA BILAN

Le contexte : fin 1814/Début 1815

- Congrès de Vienne : les anciens monarques absolus ont retrouvé leurs pouvoirs, et ne veulent plus de retour en arrière
- Rétablissement de la monarchie en France : Restauration, Louis XVIII
- Tentative de retour de Napoléon le 20 mars 1815

Bataille de Waterloo : 18 juin 1815

- Une bataille terrible entre Français, Anglais et Prussiens : 47 000 morts au total
- La dernière défaite de Napoléon

Les conséquences de Waterloo

- La fin des guerres en Europe et le rétablissement des anciennes monarchies absolues
- L'exil de Napoléon à Sainte-Hélène
- Le retour de la monarchie en France

Correction

1- À l'aide du texte et des documents : indiquez les dates des événements suivants :

Première abdication de Napoléon : 31 mars 1814

Congrès de Vienne : septembre 1814 / juin 1815

Traité de Paris : 30 mai 1814

Cents Jours : 20 mars 1814 / 20 juin 1814

Waterloo : 18 juin 1815

SYNTHÈSE

Lorsque Napoléon débarque en France le 20 mars 1815 pour Cent-Jours après son évasion de Sainte-Hélène, il espère retrouver son pouvoir grâce à d'anciens fidèles et à quelques soldats qui lui ont conservé leur soutien.

Mais, pour les pays européens qui étaient enfin parvenus à débarrasser l'Europe de celui qui les avait privés de leur trône, il est hors de question de laisser faire. Réunis depuis septembre 1814 à Vienne et informés des projets de l'empereur déchu, ils signent dès le 13 mars 1815 une déclaration où ils promettent de contrecarrer à tout prix les projets de Napoléon. C'est le retour de la guerre en Europe.

Le 18 juin, les belligérants – Anglais, Néerlandais, Prussiens et Français – s'affrontent à Waterloo, dans des conditions terribles. Une erreur d'interprétation de Napoléon, qui croit les troupes prussiennes repliées depuis leur défaite l'avant-veille à Ligny, ainsi qu'une météorologie défavorable entraînent la défaite des troupes françaises. La bataille, d'une grande ampleur, laisse derrière elle des milliers de morts.

C'est la fin des guerres napoléoniennes et le retour de la paix en Europe, mais sous le joug autoritaire des anciens monarques absolus. Les décisions du Traité de Paris sont entérinées, les frontières de la France réduites. Louis XVIII, qui avait fui un temps à Gand, retrouve définitivement son trône et rétablit la monarchie : c'est la Restauration.

POINT BIOGRAPHIQUE

Wellington
(1769-1852)



Commande l'armée britannique à partir de 1805 et prend le titre de duc en 1814. Vainqueur de Napoléon à Waterloo, il en retire un immense prestige. Il mène alors une carrière politique, devient Premier ministre de Georges IV en 1828, puis ministre des Affaires étrangères et président de la Chambre des Lords. Il se retire de la vie politique en 1846.

Blücher
(1742-1819)



Le Maréchal Blücher gravit les échelons militaires durant les guerres napoléoniennes. Il est chargé du commandement des armées prussiennes à partir de 1813. Il s'illustre à Waterloo en retournant le cours de la bataille à son avantage par une attaque décisive.



Le 4 décembre 2020, à l'occasion du 135^e anniversaire de ses funérailles, s'est ouvert au Panthéon une grande exposition intitulée « **Victor Hugo, la liberté au Panthéon** ».

Le 1^{er} juin 1885, après avoir été exposé toute la nuit sous l'Arc de Triomphe, le corps de l'écrivain est conduit vers le Sanctuaire dans un « corbillard des pauvres », escorté par un immense cortège de plus de deux millions de personnes. La III^e République, encore toute récente, lui rend un vibrant hommage national et en fait son icône.

Ces **obsèques mémorables** montrent à quel point est respecté cet **auteur prolifique**, également **personnage politique engagé et défenseur acharné des valeurs républicaines**.

Nous avons tous lu en intégralité ou en partie des extraits des *Misérables* ou de *Notre-Dame de Paris*. Mais nous connaissons moins le visage politique de l'écrivain, élu à **la Chambre des députés en 1848**, aux commencements de la II^e République.

Q OBJECTIFS

Ce sujet d'étude vise à comprendre comment Victor Hugo est devenu **l'une des références majeures des républicains** en raison de son **évolution politique sous la Deuxième République et de sa lutte de proscrit puis d'exilé volontaire contre le Second Empire**.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre en relation des faits.
- Construire et vérifier des hypothèses.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.

Vocabulaire/notions :

Monarchie, république, empire : voir document 2.

Démocratie : système politique dans lequel le pouvoir appartient à des représentants élus par le peuple.



Je replace la question dans son contexte.

Après la défaite de Napoléon à Waterloo en 1815, la Restauration marque le retour de la monarchie en France.

Mais il apparaît rapidement qu'un retour en arrière n'est plus possible et, durant tout le XIX^{ème}, la vie politique française oscille entre **conservatisme et réformisme, entre tradition autoritaire et modernité révolutionnaire**.

Il faut patienter jusqu'en 1870 pour que la République s'impose enfin.

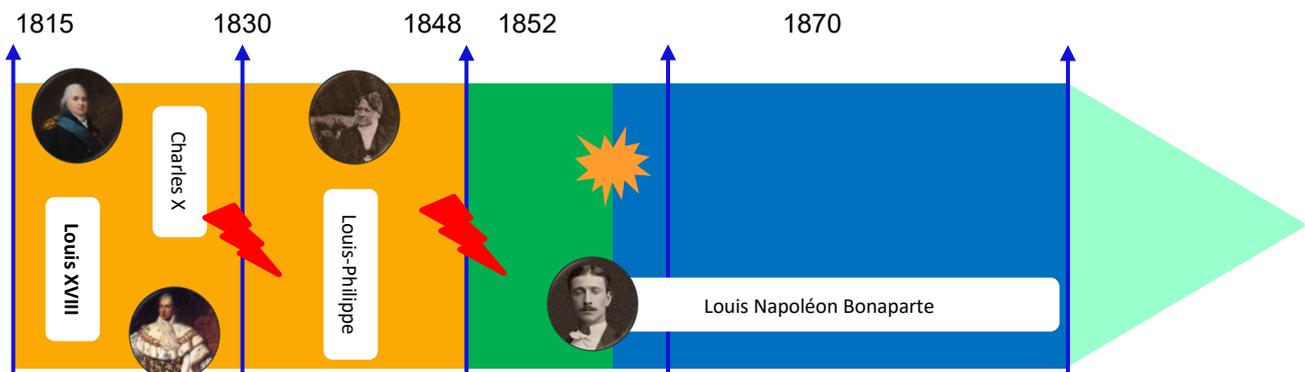
V. Hugo traverse ce siècle en **acteur et témoin privilégié** de ces tâtonnements.



HUGO SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE Victor Hugo, royaliste ou républicain ?

Entre 1815 et 1852, les opinions de Victor Hugo évoluent, ce qu'il évoque lui-même dans « Actes et Paroles », ouvrage écrit en 1850. Quel est le lien entre ses changements d'orientation et le contexte politique en France ?

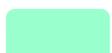
Document 1. Chronologie des régimes politiques en France, 1815-1870.



 : Monarchie Constitutionnelle

 : 2^{ème} République

 : Second Empire

 : 3^{ème} République

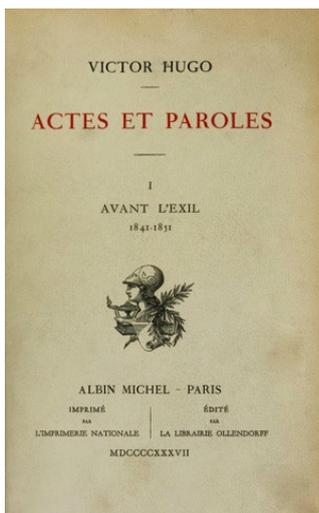


: journées révolutionnaires (1830 : Charles X, qui veut restreindre les libertés, est renversé, remplacé par Louis-Philippe. 1848 : Louis-Philippe, jugé trop conservateur, opposé à l'élargissement du suffrage, est à son tour chassé du trône. La République est proclamée, son premier président élu : il s'agit de Louis Napoléon Bonaparte).



: coup d'État de Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, validé par un plébiscite un an plus tard.

Document 2. Quelles différences entre monarchie, république et empire ?



Empire

Régime dans lequel l'autorité politique est exercée par un individu et par ses délégués.

République

Régime autoritaire de type monarchique ou césariste, dans lequel le pouvoir est détenu par un empereur.

Monarchie

Forme d'organisation politique dans laquelle les détenteurs du pouvoir l'exercent en vertu d'un mandat conféré par le corps social (en ce sens « république » s'oppose à « monarchie », mais ne se confond pas avec « démocratie », dans l'hypothèse, par exemple, d'une restriction du suffrage).

Document 3. L'évolution politique de V. Hugo, vue par lui-même

« Voici les phases successives que ma conscience a traversées en avançant sans cesse et sans reculer un jour - je me rends cette justice – vers la lumière : 1818, royaliste ; 1824, royaliste libéral ; 1827, libéral ; 1828, libéral socialiste ; 1830, libéral, socialiste et démocrate ; 1849, libéral, socialiste, démocrate et républicain. »

Actes et Paroles, Victor Hugo, 1850

EXERCICE 10

- 1- Relier les termes avec les bonnes définitions dans le document 2.
- 2- Quelles sont les motivations des journées révolutionnaires de 1830 et 1848 ?

.....

.....

.....

- 3- Combien de grandes phases connaît l'évolution politique de Victor Hugo (document 3) ?

.....

.....

.....

.....

.....

- 4- Laquelle de ces appartenances politiques désigne-t-il comme « la lumière » ?

.....

5- Quel événement met fin à la IIe République, à quelle date ?



HUGO SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

Victor Hugo, royaliste sous la monarchie

Document 4. Chronologie

1825 : Légion d'Honneur¹. Ode² sur le sacre de Charles X.

1827 : Ode à la colonne de la place Vendôme : hommage à Napoléon.

1829 : Le Dernier Jour d'un Condamné.

1830 : Ode à la jeune France, en l'honneur de la victoire libérale et de la chute de Charles X.

1831 : « Hymne » (Les Chants du Crépuscule) célèbre le premier anniversaire de la Révolution de juillet.

1834 : Claude Gueux, récit inspiré d'une histoire criminelle vraie.

1840 : le Retour de l'Empereur célèbre le retour des cendres de Napoléon aux Invalides.

1841 : élection à l'Académie française.

1845 : nommé pair de France (titre pour ceux qui sont nommés par le roi à la Chambre des pairs, chambre du Parlement)

1846 : au procès de Lecomte, Hugo plaide contre la peine de mort.

(1) Décoration remise pour service rendu à l'État.

(2) Discours qui fait honneur.

Document 5. Discours de Victor Hugo, lors de sa réception à l'Académie française, 5 juin 1841

« La tradition, Messieurs, importe à ce pays. La France n'est pas une colonie violemment faite nation ; la France n'est pas une Amérique. La France fait partie intégrante de l'Europe. Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol. Aussi, à mon sens, c'est avec un admirable instinct que notre dernière révolution, si grave, si forte, si intelligente, a compris que, les familles couronnées étant faites pour les nations souveraines à de certains âges des races royales il fallait substituer à l'hérédité de prince à prince l'hérédité de branche à branche. »

EXERCICE

11

1- Quels sont dans le document 4 les liens entre V. Hugo et la monarchie ?

2- Montrer à l'aide des deux documents que Victor Hugo est fervent royaliste et partisan d'un régime autoritaire ?

3- Relever aussi deux indices de son adhésion à certaines valeurs plus libérales ?



HUGO SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

Victor Hugo, républicain sous la II^{ème} République

Document 6. Profession de foi (déclaration publique des grandes idées politiques d'un candidat) de Victor Hugo, en vue des élections complémentaires pour l'Assemblée constituante, du 4 juin 1848.

« Deux républiques sont possibles. L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge¹ [...] L'autre sera la sainte communion de tous les Français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique ; fondera une liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres ; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement [...] bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie ; fera de l'ordre la loi des citoyens, et de la paix la loi des nations ; vivra et rayonnera ; grandira la France, conquerra le monde ; sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre ».

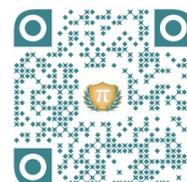
(1) Symbole de la révolution menée par le petit peuple.

Actes et Paroles, Recueil de textes et discours de Victor Hugo, 1875.



Document 7. Discours à l'Assemblée nationale le 20 mai 1850

<https://youtu.be/p8s-kBQfwd8>



1- Présenter le document 6.

2- Quel est le contexte politique de cette candidature ?

3- Par quels mots Hugo désigne-t-il les deux formes de république auxquelles il fait référence ? Laquelle des deux défend-il ?

4- Relever les idées défendues par Victor Hugo dans les domaines suivants et compléter le tableau (documents 6 et 7).

Fonctionnement politique	Valeurs	Domaine social



HUGO SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

Victor Hugo, républicain sous la II^{ème} République

Le 2 décembre 1851, date anniversaire du couronnement de Napoléon I^{er}, Louis-Napoléon Bonaparte, élu président en 1848 (le premier président de la République française !), met fin à la jeune république par un coup d'État, car l'Assemblée a rejeté un projet de réforme de la constitution qui aurait rendu possible sa réélection. Une forte répression s'abat sur les républicains, Hugo est contraint à l'exil.

L'empire est validé par le plébiscite des Français quelques mois plus tard. Bonaparte prend le titre de Napoléon III.

Hugo est amnistié par Bonaparte en 1859, mais, resté fervent défenseur de la République, il refuse de rentrer en France. Il ne le fera qu'en 1870, après la proclamation de la III^{ème} République.

Document 8. Victor Hugo en exil

Document 9. Hugo, en exil à Jersey.



« Jersey, octobre 1852.

Que M. Bonaparte se le dise bien, il n'aura pas raison de nous. Qu'il multiplie les obstacles, qu'il entoure son empire de lois Faider¹, qu'il nous fasse traquer en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Piémont, nous renaîtrons sous la persécution et nous nous multiplierons comme l'obstacle. À quiconque voudrait nous imposer ou nous demander trêve pour cet homme, nous répondrons : *non possumus*². Nous républicains, nous proscrits³, nous sommes le devoir vivant. Que M. Bonaparte en prenne son parti, nous lui avons fait la guerre dans la rue, nous lui ferons la guerre dans les catacombes. Tant que nous avons pu être au grand jour, nous l'avons combattu au grand jour ; maintenant nous sommes dans la nuit, nous combattons dans la nuit. »

Victor Hugo, *Choses Vues. Souvenirs, journaux, cahiers. 1849-1870*, Gallimard, 1972, p 276 et 287.

EXERCICE

13

1- Retracez le parcours d'exil de V. Hugo à l'aide du document 8.

¹ Loi Faider : loi qui, selon Victor Hugo, aurait favorisé son expulsion de Belgique.

² *Non possumus* : locution latine signifiant un refus catégorique.

³ Proscrit : qui est exilé.

2- Présentez le contexte historique dans lequel est écrit le document 9.

3- Avec quels termes Hugo désigne-t-il les exilés dans ce texte ?

4- À quoi s'engage-t-il ?



HUGO SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

Victor Hugo, le proscrit

Document 10. Extrait des Châtiments, 1853.

« Un jour, maigre et sentant un royal appétit,
Un singe d'une peau de tigre se vêtit.
Le tigre avait été méchant, lui, fut atroce.
Il avait endossé le droit d'être féroce.
[...]

Les bêtes l'admiraient, et fuyaient à grands pas.
Un belluaire vint, le saisit dans ses bras,
Déchira cette peau comme on déchire un linge,
Mit à nu ce vainqueur, et dit : tu n'es qu'un singe ! »



« Hugo », Daumier, Publiée dans Le Charivari, le 16 novembre 1870.
BnF, Estampes et Photographie, Rés. Dc-180b (80)-Fol.

Document 11. Extrait de Napoléon le Petit, 1855

« Il est temps que la conscience humaine se réveille.

Depuis le 2 décembre 1851, un guet-apens réussi, un crime odieux, repoussant, infâme, inouï, si l'on songe au siècle où il a été commis, triomphe et domine, s'érige en théorie, s'épanouit à la face du soleil, fait des lois, rend des décrets, prend la société, la religion et la famille sous sa protection, tend la main aux rois de l'Europe qui l'acceptent, et leur dit : mon frère ou mon cousin. Ce crime, personne ne le conteste, pas même ceux qui en profitent et qui en vivent, ils disent seulement qu'il a été "nécessaire" ; pas même celui qui l'a commis, il dit seulement que, lui criminel, il a été "absous". Ce crime contient tous les crimes, la trahison dans la conception, le parjure dans l'exécution, le meurtre et l'assassinat dans la lutte, la spoliation, l'escroquerie et le vol dans le triomphe ; ce crime traîne après lui, comme parties intégrantes de lui-même, la suppression des lois, la violation des inviolabilités constitutionnelles, la séquestration arbitraire, la confiscation des biens, les massacres nocturnes, les fusillades secrètes, les commissions remplaçant les tribunaux, dix mille citoyens déportés, quarante mille citoyens proscrits, soixante mille familles ruinées et désespérées. »

www.editionsdelondres.com

EXERCICE

14

- 1- Quelle arme emploie V. Hugo pour lutter contre le Second Empire (utiliser les 3 documents pour répondre) ? Comment est-ce illustré par Daumier (doc. 10) ?

- 2- À quel animal est comparé Bonaparte par V. Hugo dans le document 10 ?

- 3- Comment est-il qualifié dans le document 11 ?

- 4- Comment est caractérisé le coup d'État ?

- 5- Quelle forme a pris la répression qui a suivi ?



REPÈRES CHRONOLOGIQUES CLÉS

1815-1830 : Restauration

1830-1848 : Monarchie de Juillet

1848-1851 : IIe République

1848 : V. Hugo élu député

1851-1870 : Second Empire

1852 : exil de V. Hugo à Bruxelles

1853-55 : exil à Jersey

1855-70 : exil à Guernesey

SCHÉMA BILAN

L'évolution Politique de Victor Hugo

Royaliste sous la monarchie : 1815-1848

- Reçoit la Légion d'honneur
- Rédige une ode à Charles X
- Rend hommage à Napoléon Ier
- Nommé Pair de France
- Mais partisan d'un certain libéralisme

Républicain sous la IIe république : 1848-1851

- Élu député en 1848
- Défend les principes et les valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité
- Favorable à la démocratie et au suffrage universel

Opposant en exil sous le Second Empire : 1851-1870

- Contraint de s'exiler en Belgique après le coup d'État du 2/12/1851
- Rédige depuis son exil des ouvrages ouvertement anti-bonapartistes (Les Châtiments, Napoléon le Petit)
- Amnistié en 1859, ne rentre en France qu'une fois la république instaurée, en 1870

Victor Hugo devient une des références majeures des républicains, et obtient des funérailles nationales.

SYNTHÈSE

Partisan de la royauté sous sa forme constitutionnelle, durant la Restauration et la Monarchie de Juillet, Victor Hugo entretient même des **liens étroits avec le pouvoir** : il est décoré de la **Légion d'honneur** en 1825, rédige une **ode à Charles X**, est **nommé pair de France** par son successeur Louis-Philippe. Napoléon Ier lui inspire des hommages élogieux.

Néanmoins, durant ces mêmes décennies, il **se laisse convaincre par les idées libérales** et **approuve la révolution de 1830, puis celle de 1848**. N'est-il pas cet écrivain qui ne supporte pas la misère et réclame l'abolition de la peine de mort ?

La **Ile République** lui offre l'occasion d'exercer ses talents d'orateur à l'Assemblée constituante. Il est en effet **élu député en 1848** sur un programme résolument républicain et démocrate, et il défend **le suffrage universel** à la tribune.

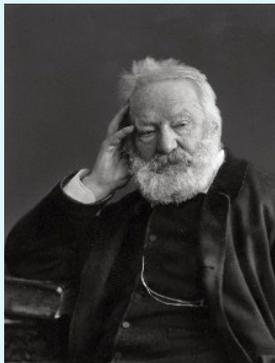
Le **coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851** - lequel a été élu en 1848 premier président de la République française - est, de façon logique, insupportable pour V. Hugo. Contraint de fuir - les opposants sont sévèrement réprimés - il refuse même de revenir tant que l'empereur reste au pouvoir, malgré son **amnistie en 1859**. En **exil** en Belgique, puis à Jersey et Guernesey, il campe sur sa position de « proscrit », rédige des ouvrages - **Les Châtiments, Napoléon le Petit** - dans lesquels il dénonce fermement la prise de pouvoir et le régime « criminel » de Bonaparte, un « singe » déguisé en « tigre ».

Cette posture, sa fidélité à ses engagements politiques, son attachement sans faille aux valeurs républicaines après 1848, sa défense du suffrage universel et des libertés, sa lutte contre la misère en font une icône des républicains d'hier et d'aujourd'hui.

En 1870, V. Hugo peut enfin regagner la France. 15 ans plus tard, en juin 1885, son décès est célébré par des **funérailles nationales**, organisées par une **IIIe République reconnaissante**, qui le mène au Panthéon entouré de millions de Parisiens attristés par sa disparition.

POINT BIOGRAPHIQUE

**Victor Hugo
(1802-1885)**



« Poète, dramaturge, écrivain, romancier, dessinateur romantique français né le 26/02/1802 à Besançon et mort le 22/05/1885 à Paris. Il est considéré comme l'un des plus importants écrivains de la langue française. Il est aussi une personnalité politique et un intellectuel engagé qui a eu un rôle idéologique majeur ».

**Louis
Napoléon
Bonaparte /
Napoléon III
(1808-1873)**

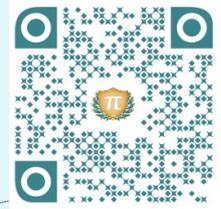


« Monarque et homme d'état français. Il est à la fois l'unique président de la IIe République, le premier chef d'État élu au suffrage universel masculin, le 10/12/1848, le premier président de la République française et après la proclamation de l'Empire le 2/12/1852, le dernier monarque du pays sous le nom de Napoléon III, empereur des Français ».



POUR ALLER PLUS LOIN

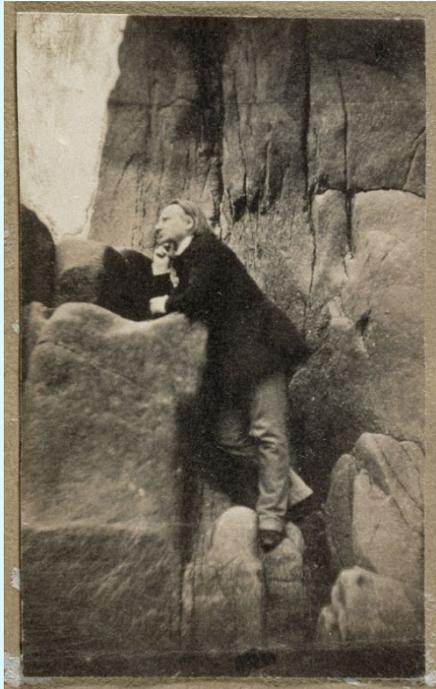
De retour en France en 1870, Victor Hugo vit encore 15 ans. Il reçoit des funérailles nationales, dont voici un récit : <https://youtu.be/ZW-3hb0cGV0>



JE M'EXERCE

1- Barrer et rectifier les propositions fausses parmi les suivantes.

- Napoléon Ier est élu empereur des Français.
- Les « Châtiments » critiquent violemment la Monarchie de Juillet.
- Napoléon III est le deuxième empereur des Français.
- Victor Hugo est empêché de rentrer en France jusqu'en 1870.
- Victor Hugo défend le suffrage universel et l'enseignement gratuit.



2. Étudier la photographie de Victor Hugo dans le rocher des proscrits, Jersey, 1852.

Victor Hugo a l'idée d'annexer à ses écrits, rédigés pendant son exil sur l'île de Jersey, une série de portraits, pris par son fils, et qu'il met lui-même en scène.

« Victor Hugo dans le Rocher des Proscrits », Charles Hugo. Photo (C) RMN-Grand Palais (musée d'Orsay).

Montrer ce qu'Hugo souhaite transmettre par la mise en scène et le titre de cette photographie.

Correction

1- Barrer et rectifier les propositions fausses parmi les suivantes.

- ~~Victor Hugo est empêché de rentrer en France jusqu'en 1870.~~

Non, il est amnistié en 1859 par Napoléon III. C'est lui qui décide de ne pas rentrer en France.

- ~~Les « Châtiments » critiquent violemment la Monarchie de Juillet.~~

Non, l'ouvrage critique le Second Empire.

- ~~Napoléon Ier est élu empereur des Français.~~

Non, il prend le pouvoir par un coup d'État le 2 décembre 1851.

2- Étudier la photographie de Victor Hugo dans le rocher des proscrits, Jersey, 1852

Hugo prend une pause très stable, il paraît bien ancré, sûr de lui : on perçoit une forte détermination, même dans l'exil. Il réfléchit, la main posée sur le menton, le regard fixé sur l'horizon : c'est le penseur que l'on retrouve ici, l'homme qui combat par ses idées. Il est seul. Le rocher qui le domine, ainsi que le nom qui lui est donné « le rocher des proscrits » est empreint de solitude. On sent un destin pesant et lourd, le poids de l'éloignement, mais c'est une situation parfaitement assumée.

JE M'ENTRAÎNE AVEC DES SUJETS DU BAC

Document. Déclaration à propos de l'Empire. Jersey, 31 octobre 1852.

« AU PEUPLE. Citoyens,

L'empire va se faire. Faut-il voter ? Faut-il continuer de s'abstenir ? Telle est la question qu'on nous adresse. Dans le département de la Seine, un certain nombre de républicains, de ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont abstenus, comme ils le devaient, de prendre part, sous quelque forme que ce fût, aux actes du gouvernement de M. Bonaparte, sembleraient aujourd'hui ne pas être éloignés de penser qu'à l'occasion de l'empire une manifestation opposante de la ville de Paris, par la voie du scrutin, pourrait être utile, et que le moment serait peut-être venu d'intervenir dans le vote. Ils ajoutent que, dans tous les cas, le vote pourrait être un moyen de recensement pour le parti républicain ; grâce au vote, on se compterait. Ils nous demandent conseil.

Notre réponse sera simple ; et ce que nous dirons pour Paris, peut être dit pour tous les départements. [...]

Nous ne prendrons pas la peine de vous rappeler ce que c'est que le "suffrage universel" de M. Bonaparte

[...] Où sont les garanties du scrutin ? Où est le contrôle ? Où sont les scrutateurs ? Où est la liberté ? [...]

Restons dans les principes, citoyens. Ce que nous avons à vous dire, le voici :

[...] Nous, républicains, quelle est notre fonction ? Quelle doit être notre attitude ? Citoyens, Louis Bonaparte est hors la loi ; Louis Bonaparte est hors l'humanité. Depuis dix mois que ce malfaiteur règne, le droit à l'insurrection est en permanence et domine toute la situation. À l'heure où nous sommes, un perpétuel appel aux armes est au fond des consciences. Or, soyons tranquilles, ce qui se révolte dans toutes les consciences arrive bien vite à armer tous les bras.

Amis et frères ! En présence de ce gouvernement infâme, négation de toute morale, obstacle à tout progrès social, en présence de ce gouvernement meurtrier du peuple, assassin de la République et violateur des lois, de ce gouvernement né de la force et qui doit périr par la force, de ce gouvernement élevé par le crime et qui doit être terrassé par le droit, le français digne du nom de citoyen ne sait pas, ne veut pas savoir s'il y a quelque part des semblants de scrutin, des comédies de suffrage universel et des parodies d'appel à la nation ; il ne s'informe pas s'il y a des hommes qui votent et des hommes qui font voter, s'il y a un troupeau qu'on appelle le Sénat et qui délibère et un autre troupeau qu'on appelle le peuple et qui obéit ; il ne s'informe pas si le pape va sacrer au maître-autel de Notre-Dame l'homme qui, – n'en doutez pas, ceci est l'avenir inévitable, – sera ferré au poteau par le bourreau ; – en présence de M. Bonaparte et de son gouvernement, le citoyen digne de ce nom ne fait qu'une chose et n'a qu'une chose à faire : charger son fusil et attendre l'heure. »

Correction

1- D'où Victor Hugo écrit-il sa déclaration ? Pourquoi ? À qui cette déclaration est-elle adressée ?

Victor Hugo écrit cette déclaration depuis l'île de Jersey, le 31 octobre 1852. Il est en exil depuis le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Fervent républicain, il a dû fuir la répression qui s'est abattue sur les opposants à l'Empire. Il s'adresse aux Français.

2- Identifiez les élections évoquées par Victor Hugo et caractérisez les termes qu'il emploie pour qualifier le processus électoral.

Il s'agit du plébiscite mis en place par Napoléon III pour faire approuver l'empire par les Français. Napoléon montre par les termes qu'il utilise que le scrutin n'a aucune valeur, il dénonce un « faux » scrutin : « semblants de scrutin, comédies de suffrage universel, parodies d'appel à la nation ».

3- Expliquez les trois extraits soulignés dans le texte.

Ce gouvernement est « meurtrier » et « élevé par le crime », car le coup d'État a été suivi par une forte répression : arrestations, assassinats, confiscation de biens. Il est « violateur » et « né de la force », car il est passé outre un refus de l'Assemblée nationale de modifier la constitution (elle empêchait Napoléon de pouvoir se présenter une deuxième fois aux élections). Napoléon a donc agi sans l'accord des députés.

4- Victor Hugo est une des références majeures des républicains. Justifiez cette affirmation.

V. Hugo, par son évolution politique, ses actions et ses écrits se montre un fervent défenseur des valeurs et des principes républicains. Après avoir soutenu la monarchie constitutionnelle, il se convertit à l'idéal républicain sous la IIe République et est élu député en 1848. Dans ses discours, il se prononce en faveur du suffrage universel et des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Contraint à l'exil après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851, il refuse de rentrer en France tant que celui-ci reste au pouvoir, et ne cesse de le dénoncer dans ses ouvrages, comme *Les Châtiments* (1853) ou *Napoléon le Petit* (1855).

LES ÉTABLISSEMENTS SCHNEIDER AU CREUSOT SOUS LA II^{ÈME} RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

THÈME 2 : LES TRANSFORMATIONS POLITIQUES ET SOCIALES DE LA FRANCE (1848-1870)



Notre fonctionnement économique actuel n'a plus grand-chose à voir avec le système productif né de la grande révolution industrielle du XIX^{ème} siècle. Les emplois de service sont devenus largement majoritaires et la France souffre depuis une cinquantaine d'années de « **désindustrialisation** ». La fermeture d'usines, la mise au chômage d'ouvriers font malheureusement partie du quotidien des grandes régions industrielles d'autrefois. Pourtant notre société reste bien l'héritière de ce grand capitalisme du Second Empire et nos dirigeants puisent encore leur inspiration dans l'histoire de ses fondateurs. Les idéologies dont on débat sur la scène médiatique sont nées, elles aussi, à cette époque : libéralisme, socialisme, communisme... Il semble que l'on peine à inventer d'autres façons d'envisager les fils directeurs du monde de demain.

Comprendre l'industrialisation c'est donc accéder à une meilleure compréhension des débats qui animent le monde d'aujourd'hui. L'industrialisation de l'Occident n'est-elle pas accusée d'être responsable de l'exploitation accélérée des ressources de la planète et du réchauffement climatique ?

OBJECTIFS

Ce sujet d'étude permet d'appréhender **la notion d'industrialisation** (sidérurgie, transports...) ainsi que **le rôle économique et politique d'Eugène Schneider**. En outre, les élèves appréhendent **la transformation des formes et lieux de travail** ainsi que leurs **conséquences sociales et politiques** pour les ouvriers comme pour leurs familles.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les contraintes d'un contexte historique.
- S'appropriier un questionnement historique.
- Mettre en relation des faits.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.
- Utiliser le numérique.

Vocabulaire/notions :

Industrialisation : processus d'extension des activités industrielles.

Prolétariat : celui qui n'a comme gagne-pain que sa force de travail.

Bourgeoisie : classe sociale aisée qui détient les moyens de production.

Paternalisme : avantages accordés aux ouvriers (constructions d'écoles, de logements, soins, etc.) qui permettent de fidéliser et contrôler la main-d'œuvre.



Je replace l'étude dans son contexte

La révolution industrielle, dont le berceau est l'Angleterre dès la fin du XVIIIe, transforme peu à peu la France à partir du milieu de XIX^{ème}. **Les innovations techniques** qui donnent naissance **au machinisme et à la production de masse, le chemin de fer, la révolution des transports**, bouleversent les modes de production et de travail, le paysage urbain et la société.

C'est la naissance de l'usine, puis des grandes entreprises capitalistes. Les paysans migrent vers les villes, espérant échapper à la misère rurale et forment **le prolétariat**, dont la condition n'est pas forcément meilleure. Le socialisme, nouvelle idéologie politique se donne pour mission la défense des ouvriers et invente le concept de lutte des classes.

De ce système économique naît également une catégorie sociale qui va prendre les rênes du pouvoir politique et financier : **la grande bourgeoisie**. L'histoire de la famille Schneider au Creusot est parfaitement représentative de cette période et de ces transformations.



LES ÉTABLISSEMENTS SCHNEIDER AU CREUSOT

Etude introductive

EXERCICE

15

Petite histoire du Creusot : se promener sur le site www.creusotmontceautourisme.fr et chercher :

1- Où se trouve Le Creusot ? Pourquoi est-ce un lieu favorable à l'industrialisation au XIX^{ème} siècle ?

2- À quelle date les deux frères Schneider s'installent-ils au Creusot ? D'où étaient-ils originaires ?

3- Quel secteur de l'industrie ont-ils développé ?

Document 1. L'essor des Usines du Creusot

« Après une longue journée de marche, la nuit était venue [...]. Tout à coup, le petit Julien tendit les bras en avant.

— Oh ! Voyez monsieur Gertal. Regarde André, on dirait un grand incendie. Qu'est-ce qu'il y a donc ? Dans le grand silence de la nuit, on entendait comme des sifflements, des plaintes haletantes, des grondements formidables.

— Nous sommes en face du Creusot, la plus grande usine de France et peut-être d'Europe. Il y a ici quantité de machines et de fourneaux, et plus de seize mille ouvriers qui travaillent nuit et jour pour donner à la France une partie du fer qu'elle emploie. C'est de ces machines et de ces énormes fourneaux chauffés à blanc continuellement que partent les lueurs et les grondements qui nous arrivent. [...]

— Il y a trois grandes usines distinctes dans l'établissement du Creusot, dit le patron qui le connaissait de longue date : fonderie, ateliers de construction et mines ; mais voyez, ajouta-t-il en montrant des voies ferrées sur lesquelles passaient des locomotives et des wagons pleins de houille, chacune des parties de l'usine est reliée à l'autre par des chemins de fer ; c'est un va-et-vient perpétuel.

— Mais, dit Julien, c'est comme une ville cette usine-là. Quel grand bruit cela fait ! et puis tous ces mille feux qui passent devant les yeux, cela éblouit. Un peu plus, on aurait grand-peur. »

G. Bruno, *Le tour de France de deux enfants*, 1877

Document 2. Une forge de l'usine du Creusot

La pièce qui sort du four est destinée à un navire de la marine de guerre française. Elle va être modelée grâce au marteau-pilon à droite de l'image. L'illustration originale est ainsi légendée : « L'énorme pièce à forger sort éblouissante du four ; les hommes manœuvrent pour l'amener sous le pilon ».

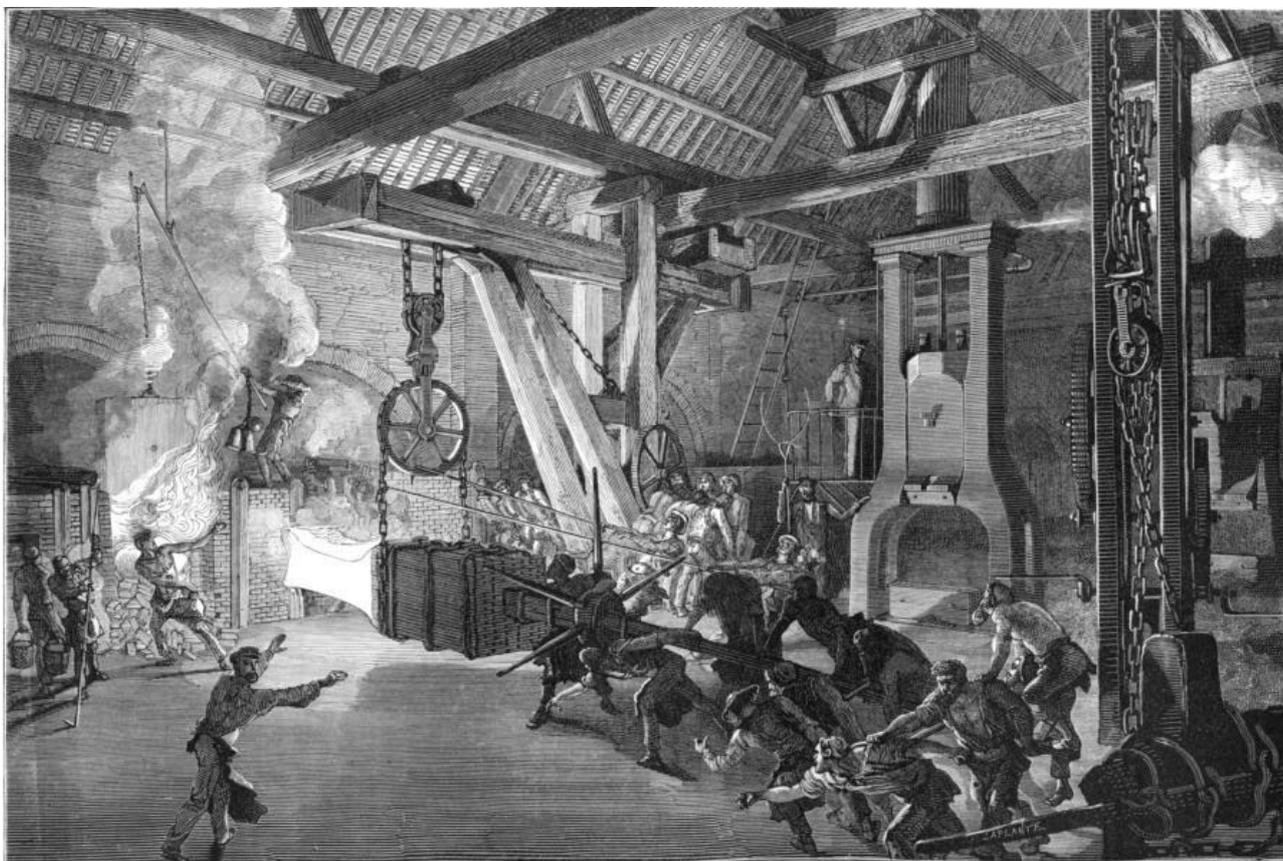
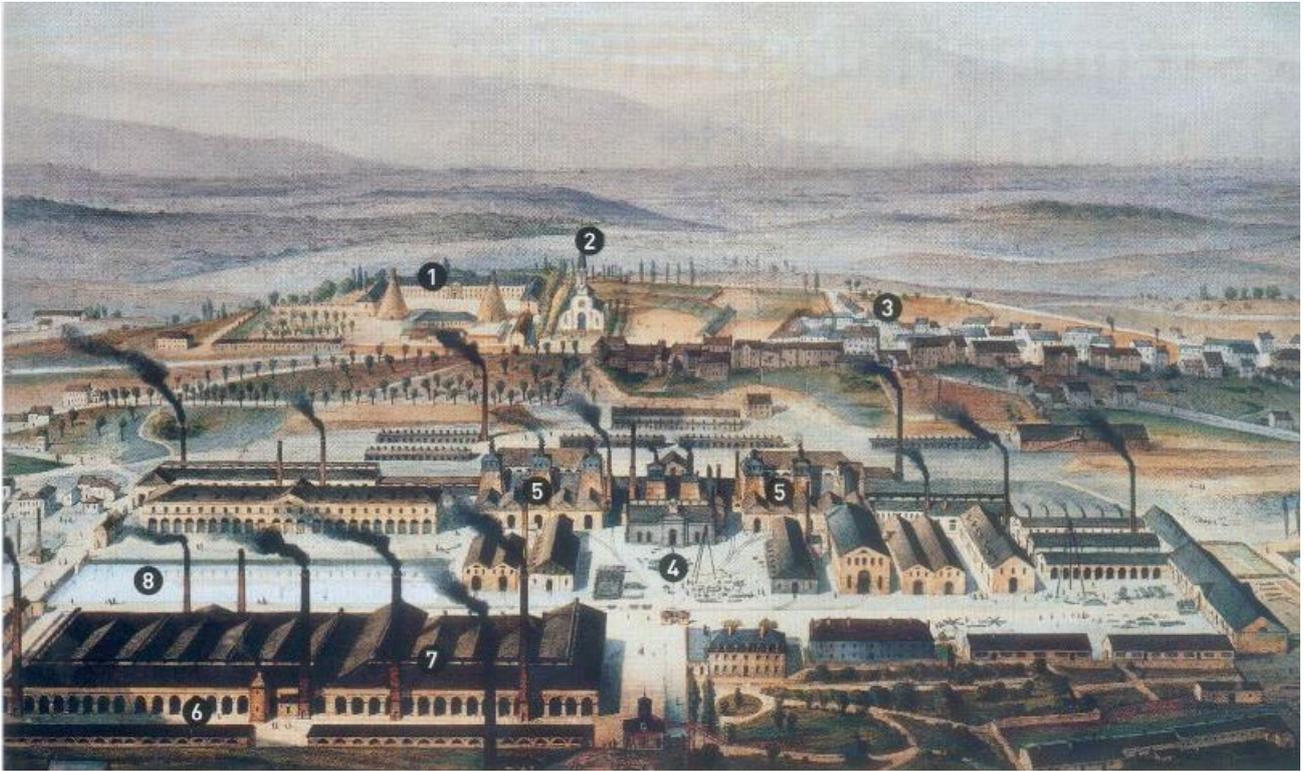


Illustration tirée de Louis Laurent Simonin, *Le Creusot et les mines de Saône-et-Loire*, publié dans l'hebdomadaire *Le Tour du Monde*, XV, 1867.

Document 3. Le Creusot en 1847.



Le Creusot, vue prise du Nord, d'après une aquarelle de Pierre Trémeaux, 1847. A voir à l'Écomusée du Creusot.

Légende :

- 1- Château de la Verrerie, résidence des Schneider
- 2- Église Saint-Laurent
- 3- Cités ouvrières
- 4- Ancienne fonderie de 1785
- 5- Hauts fourneaux produisant de la fonte
- 6- Forge
- 7- Ateliers de construction
- 8- Canal pour l'acheminement du fer et du charbon avant l'arrivée du train en 1860

EXERCICE

16

Conseil méthode : indiquer les documents liés à vos réponses.

1- Compléter le tableau suivant à l'aide des 3 documents.

Des innovations reposant sur de nouvelles énergies.	De nouveaux modes de production et de travail	Un nouveau paysage urbain

RÈGLEMENT

DES

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS

ART. 1.^{er}.
Tout ouvrier occupé dans les ateliers de constructions sera soumis de droit au Règlement général de l'usine, ainsi qu'au présent Règlement spécial des ateliers.

ART. 2.
La durée de la journée sera fixée suivant les besoins des travaux par l'administration de l'Établissement, sans pouvoir toutefois dépasser 12 heures de travail effectif.

Sont exceptés de cette disposition les cas déterminés par les Règlements généraux de l'administration publique.
Les heures d'entrée et de sortie seront réglées par des statuts spéciaux, suivant la durée de la journée.

ART. 3.
Le montant du salaire est réglé à Tant par heure, suivant la force de l'ouvrier, dans la partie où il est occupé.

ART. 4.
Tout ouvrier, en entrant dans l'Établissement, doit déposer son livret ou ses papiers au bureau du comptable de son atelier, où ils seront immédiatement enregistrés.

Le taux de la journée (exprimée en heures) sera réglé par le chef d'atelier, dans la première dizaine qui suivra le jour de l'entrée. L'ouvrier sera tenu de l'accepter pour le temps déjà écoulé, sauf à ne pas continuer, et, dans ce cas, il aura droit à sa paie immédiate.

ART. 5.
Après la rentrée, aucun ouvrier ne doit s'éloigner de son travail, à moins de justifier son absence par une permission du chef d'atelier, ou par toute autre cause légitime.

Il est défendu de pénétrer dans un atelier autre que le sien, excepté pour affaires de service.
À la sortie, chaque ouvrier range ses outils à la place qui leur est assignée.

ART. 6.
Les machines-outils devront être tenues

constamment en parfait état de propreté par les ouvriers chargés de leur conduite.

Tout ouvrier est responsable des outils, croquis, plans ou matières qui lui seront confiés.

ART. 7.
Les portiers ne laisseront sortir aucun objet, sans un *Laissez-passer* ou une *Lettre de voiture en règle*.

ART. 8.
Il est défendu :
De fumer durant les heures de travail;
De faire entrer dans les ateliers aucune liqueur spiritueuse, sans une permission expresse;
D'y lire des imprimés, journaux ou autres écrits, et d'y former des groupes.

ART. 9.
Aucun étranger ne peut entrer dans les ateliers, si ce n'est pour le besoin du service, ou en vertu d'une permission spéciale.

ART. 10.
Tout ouvrier que l'administration ne pourra conserver, faute de travaux, sera prévenu par le comptable de son atelier, dix jours au moins à l'avance.

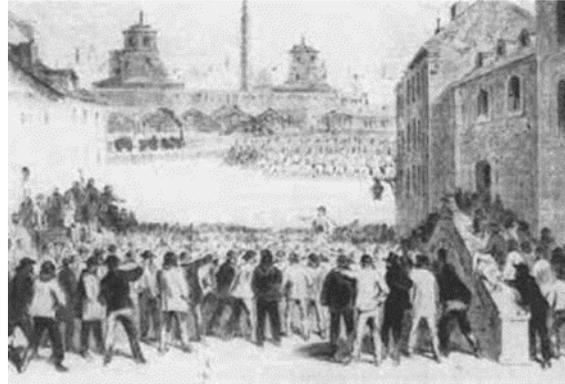
Tout ouvrier qui voudra quitter l'atelier devra avertir également, dix jours à l'avance, le comptable chargé de la marque.
Les anciennes quinzaines sont abolies.

Tout ouvrier qui quittera l'un des services de l'Établissement ne pourra être employé dans un autre que sur une autorisation écrite.

ART. 11.
Les Règlements existants, ou à intervenir sur la caisse de secours, sont obligatoires pour tous les ouvriers.

ART. 12.
Toute contravention au présent Règlement, ainsi que toutes fautes non prévues et portant atteinte à l'ordre des ateliers, seront punies suivant la gravité du cas.

Creusot, le 22 septembre 1848.
Schneider et Cie.

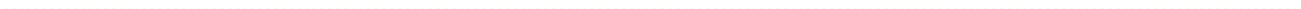


Grève au Creusot. Dessin d'Yon, L'Univers illustré

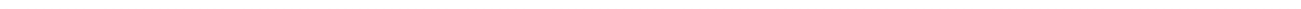
EXERCICE

18

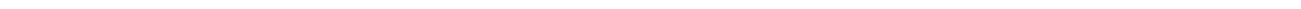
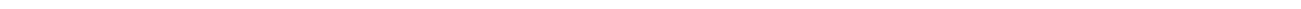
1- Quelle est la durée maximum d'une journée de travail ?



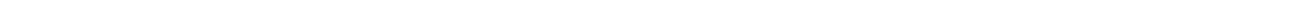
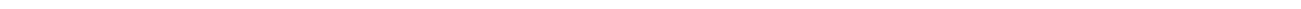
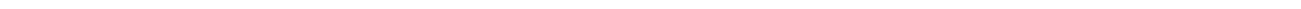
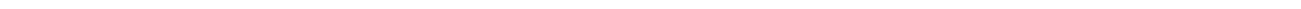
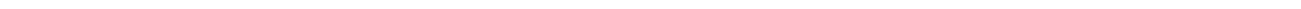
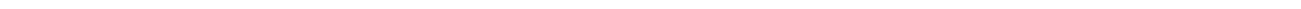
2- Le salaire est-il fixe ?



3- D'après vous, que craint le patron à l'idée que l'ouvrier « lise » ou « forme des groupes » (article 8) ?



4- Montrer à l'aide de deux arguments que l'ouvrier est soumis à un véritable contrôle de l'entreprise.





La naissance de la grande bourgeoisie

Document 6. Biographie d'Eugène Schneider (source Wikipédia)



Neveu d'un général député et ministre de la Guerre, Eugène Schneider débute comme employé dans une maison de commerce, puis dans la banque du baron Seillière où travaillait son frère aîné. Après avoir dirigé les forges de Bazeilles, il s'associe en 1836 à son frère Adolphe nommé directeur-gérant de l'ancienne Fonderie royale de Creusot. [...] À la mort de son frère en 1845, Eugène le remplace comme directeur. Il entame alors une carrière politique et se fait élire conseiller général, puis député d'Autun. Membre du Conseil général des manufactures, il soutient le gouvernement de Guizot. En 1848, il se présente sans succès aux élections à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative. Il est néanmoins ministre de l'Agriculture et du Commerce jusqu'en avril 1851, dans le ministère formé le 22 janvier 1851 par Louis-Napoléon Bonaparte. Après le coup d'État du 2 décembre auquel il se montre favorable, il est candidat officiel en Saône-et-Loire en février 1852 et député, constamment réélu jusqu'en 1870. Il devient vice-président du Corps législatif puis, en 1867, président. Toutefois, il s'opposa à la politique autoritaire de Rouher et fut partisan d'une évolution parlementaire. La chute du Second Empire mit fin à ses activités politiques. Mais il continua de jouer un rôle important dans la vie économique comme dirigeant du Creusot et comme régent de la Banque de France.



André Jean TUDESQ

EXERCICE

19

1- Indiquer les éléments de la biographie qui relèvent du pouvoir politique.

2- Indiquer les éléments de la biographie qui relèvent du pouvoir économique (industriel et financier).

Document 7. Le paternalisme de la famille Schneider

« Vous savez, Messieurs, quelles œuvres importantes elle a fondées ici en faveur des membres du culte auquel elle appartenait¹ et auquel elle était si profondément attachée : des écoles de filles et de garçons largement dotées, un presbytère, un asile pour les vieillards et les infirmes [...]. Mais avec cette largeur de vues que donne un grand cœur, elle a voulu que tous, sans distinction de croyance, eussent une part égale à ses libéralités, et elle a contribué, dans une mesure importante, à la fondation de cette maison de retraite que M. et Mme Henri Schneider ont généreusement édifiée il y a quelques années, ainsi qu'à celle du grand hôpital dont ils vont doter le Creusot et qui va être un nouveau bienfait, une nouvelle marque de leur constante sollicitude pour ce pays. [...] »

Allocution de M. Charbonnier, Secrétaire général des Usines du Creusot, à l'occasion des obsèques de Mme Schneider, les 26 et 27 décembre 1889

(1) : elle est protestante



1- Indiquer les mesures prises pour les ouvriers par Mme Schneider.

.....

.....

.....

.....

.....

2- Quels sont les objectifs visés par de telles mesures ?

.....

.....

.....

.....

.....

3- Lire la définition de « paternalisme » dans le vocabulaire et montrer qu'il s'agit bien de paternalisme.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



REPÈRES CHRONOLOGIQUES CLÉS

Fin XVIII^e siècle en Angleterre : invention de la machine à vapeur
1836 : installation des frères Schneider au Creusot

1848-1852 : Deuxième République
1852-1870 : Second Empire

SCHÉMA BILAN

Entourez les éléments du schéma en fonction de la légende et tracer des flèches pour établir des relations entre les faits

Une **industrialisation** fondée sur les innovations de la Révolution industrielle : houille, machines à vapeur, sidérurgie (hauts fourneaux, fonderies, forges), chemin de fer.

Un nouveau paysage urbain :

- La naissance des villes industrielles
- Un nouveau paysage sonore

De nouveaux modes de production et de travail :

- Naissance des grandes usines
- Production de masse

Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire

Naissance de la grande bourgeoisie capitaliste, qui cumule pouvoir politique, économique et social

La naissance du prolétariat :

- Des conditions de vie et de travail très dures
- Un contrôle rigoureux
- Des grèves

Le paternalisme des Schneider :

- Construction d'écoles
- Hôpitaux
- Maisons de retraite

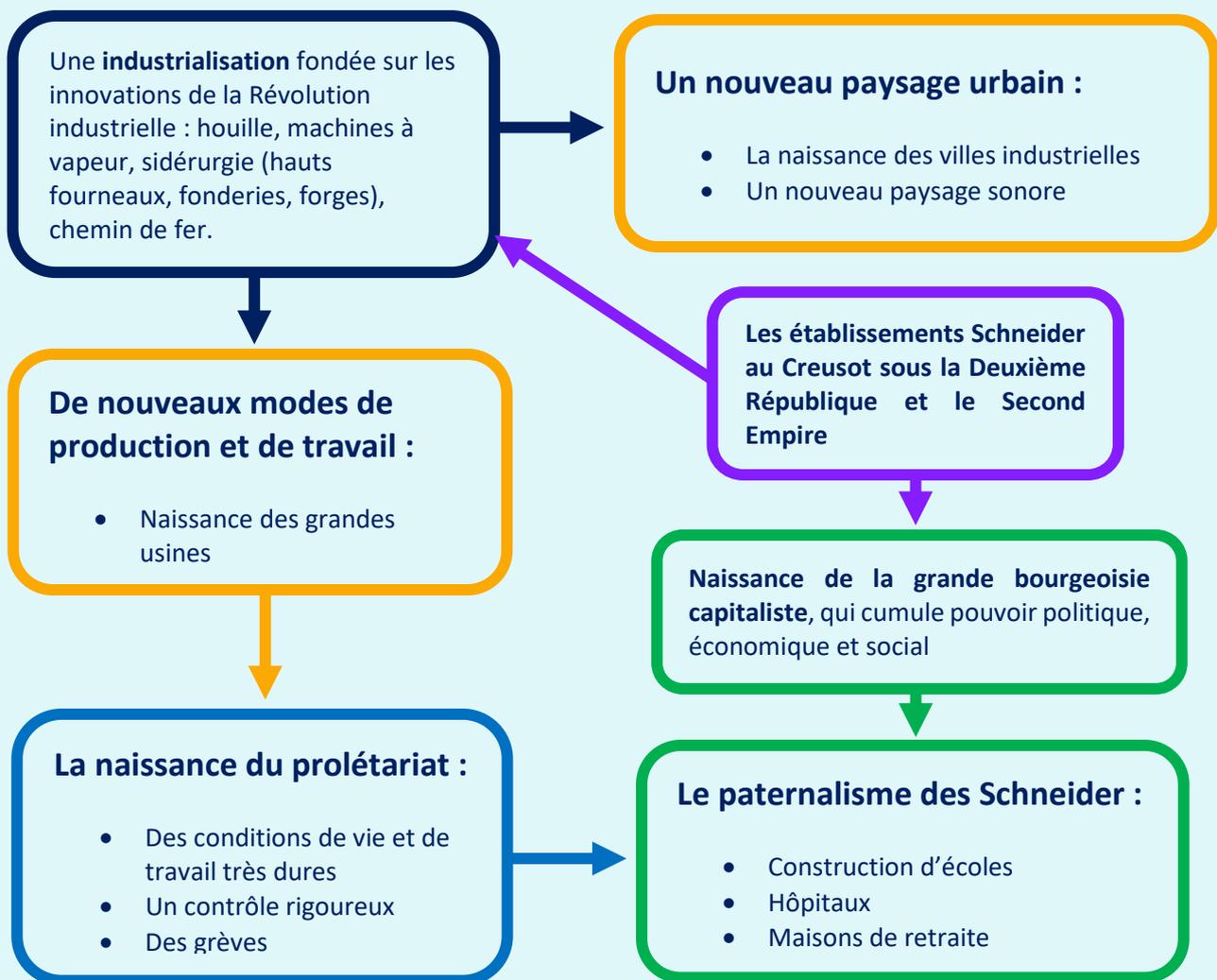
Légende :

Notion d'industrialisation

Transformation des lieux de travail et de production

Rôle économique et politique d'Eugène Schneider

Conséquences sociales et politiques pour les ouvriers



Légende :

Notion d'industrialisation

Transformation des lieux de travail et de production

Rôle économique et politique d'Eugène Schneider

Conséquences sociales et politiques pour les ouvriers

SYNTHÈSE

Au XIX^e siècle, de nombreuses **innovations** techniques liées à l'invention de la machine à vapeur de Watt permettent de développer de nouveaux secteurs industriels : la sidérurgie, le textile, la chimie notamment. L'**industrialisation** gagne la France dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les villes sont transformées, de nouvelles catégories sociales apparaissent.

La ville du **Creusot**, située sur un bassin charbonnier, où choisissent de s'implanter les **frères Schneider** en **1836**, est emblématique de ces évolutions. De grandes **usines métallurgiques**, qui produisent en masse les matériaux nécessaires à la construction des nouveaux modes de transports, sont construites, et, à leur proximité, les quartiers réservés aux ouvriers, dont les familles viennent **agrandir la population** du Creusot. Nouveaux bâtiments, cheminées d'usines crachant leurs fumées noires, grondement des machines, voies de chemin de fer bouleversent et réorganisent le paysage urbain.

Les ouvriers travaillent sans relâche et dans des conditions très difficiles, revendiquant parfois davantage de droits, comme lors de la **grève de 1870**.

Pour édifier leurs industries, ces patrons se lancent dans de grandes entreprises financières, et **combinent rapidement pouvoir économique, social et politique**. Les destinées des frères Schneider sont représentatives de cette **grande bourgeoisie** française, née du capitalisme libéral, qui impose aux ouvriers un contrôle strict et tente à la fois de les fidéliser par des **mesures paternalistes**.

JE M'EXERCE

1- Je révise les notions importantes du chapitre. Relier les notions avec leur définition correcte

Notions		Définitions
Paternalisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Processus d'extension des activités industrielles
Bourgeoisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Celui qui n'a comme gagne-pain que sa force de travail
Prolétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Classe sociale aisée qui détient les moyens de production
Industrialisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Avantages accordés aux ouvriers (constructions d'écoles, de logements, soins, etc.) qui permettent de fidéliser et contrôler la main-d'œuvre

2- Étude de document : discours sur l'œuvre des Schneider.

« Être le père de vos ouvriers, voilà bien, Monsieur, la constante préoccupation de votre cœur. Toutes les œuvres de bienfaisance dont vous avez doté votre cité, en donnant un vivant et magnifique témoignage. L'enfant a ses écoles, le vieillard sa Maison de famille pour abriter ses infirmités ; les blessés et les malades trouveront ici l'Hôtel du bon Dieu (...) Cette pensée constante de votre vie, vouée au bien-être moral et matériel de votre grande famille ouvrière, vous l'avez recueillie, Monsieur, de votre illustre père, le grand génie qui a créé cette cité industrielle dont vous contribuez à maintenir et étendre la glorieuse renommée. »

J. A. Burdy, adjoint au maire du Creusot, discours pour l'inauguration de l'Hôtel-Dieu, 15 septembre 1894.

a- Comment nomme-t-on le fait de mener ce type d'action.

.....

b- À l'aide des connaissances acquises dans l'étude de cas, montrer que la phrase soulignée peut être critiquée (utiliser au moins deux arguments).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

JE M'ENTRAÎNE AVEC DES SUJETS DU BAC

Sujet d'étude : « Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire ».

(Conseil : suivre la méthode du surlignage !)

Document. La croissance du Creusot et des usines Schneider.

En 1875, peu de temps après la grande grève aux usines du Creusot de 1870, Napoléon Vadot publie une histoire du Creusot dédiée à Eugène Schneider et à son fils Henri.

« Agrandir sans cesse l'usine du Creusot, tout en la perfectionnant, ce n'était là que la moitié de la tâche [pour] en faire le premier établissement métallurgique de France. Il ne suffisait pas, en effet, d'augmenter

toujours le nombre des laminoirs¹, des marteaux-pilons² et des machines-outils ; il fallait aussi, pour faire fonctionner tous ces appareils, se procurer un personnel considérable [...] En 1837, Le Creusot n'était qu'un village de 3 000 âmes [...] ; aujourd'hui, c'est une ville plus peuplée [qui] renferme 23 000 habitants qui fournissent la presque totalité des 9 800 ouvriers [...]. L'aspect général de la ville est sévère ; les fumées, que lui envoient en si grande abondance la forge et les ateliers, ont donné à ses édifices une teinte sombre et caractéristique. [...]

Malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, il est impossible, avec un personnel aussi important, de ne pas voir, tantôt par une imprudence, tantôt par une sorte de fatalité, certains accidents se produire. Pour soigner ces victimes de l'industrie, on a dû créer un hôpital qui, reconnu trop petit, a été, en 1863, remplacé par un bâtiment élevé [...] Cependant, le climat du Creusot est sain [...] les courants de l'atmosphère se chargent d'emporter au loin les fumées et les poussières.

Quatre routes départementales [...] donnent accès au Creusot ; le canal du Centre, dont il n'est distant que de 10 km, et auquel aboutit le chemin de fer particulier³, le relie avec la Loire, la Seine, la Saône et le Rhône. [...] L'instruction, au Creusot, est gratuite⁴ ; mais elle n'est pas obligatoire [...] ; elle le devient cependant en fait, puisqu'aucun enfant n'est reçu à l'usine s'il ne sait lire et écrire, et la porte est fermée à celui qui a été renvoyé pendant le cours des études. [À] sa sortie, chaque élève est placé par les chefs de l'usine, d'après ses notes. [...]

Trois types : le mineur, le forgeron, le mécanicien forment les trois grandes catégories dans lesquelles on peut ranger les ouvriers du Creusot. [...] Le nombre des journées de présence à l'usine de l'ouvrier est en moyenne de 22 à 24 par mois, et la durée de la journée varie avec le genre d'occupation : dans tous les ateliers, elle est de 10 heures effectives ; à la forge, mais seulement pour les ouvriers des fours et des trains⁵, elle est de 12 heures [...] Il y aurait encore bien des détails à donner sur l'organisation de ce magnifique ensemble industriel [...] Le patron, nous l'avons vu, s'occupe avec sollicitude⁶ de l'ouvrier [...] ; l'ouvrier, à son tour, s'attache au patron, aime l'usine et devient fier de sa localité. Mais pourquoi faut-il que l'harmonie, qui découle naturellement de l'échange de ces nobles sentiments, ait été un instant rompue ! »

Notes :

- (1) On appelle laminoir une machine pour fabriquer des lames.
- (2) Un marteau-pilon est une machine-outil industrielle à vapeur qui sert à forger de grosses pièces d'acier.
- (3) Le chemin de fer particulier fait référence à un chemin de fer privé.
- (4) L'instruction est gratuite, car elle est financée par les Schneider.
- (5) Les fours servent à la transformation du minerai en fonte ou de la fonte en fer, le train permet de transporter les produits intermédiaires.
- (6) Le mot sollicitude a pour synonyme une attention bienveillante.

Napoléon Vadot, Le Creusot, son histoire, son industrie, 1875, p. 153-182.

1- Identifiez les activités industrielles développées au Creusot.

.....

2- Présentez les conditions de travail au Creusot.

.....
.....
.....
.....
.....

3- Décrivez la politique d'Eugène Schneider envers ses ouvriers et expliquez ses motivations.

.....
.....

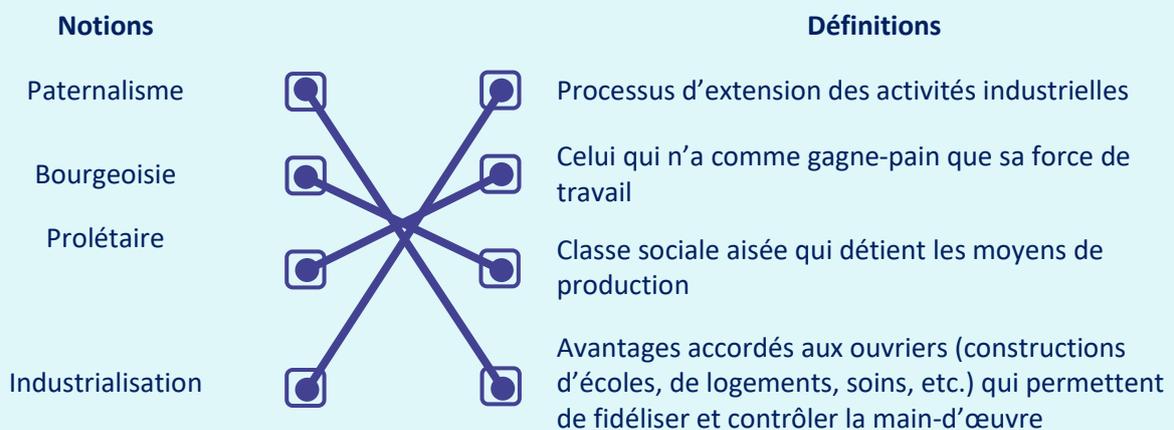
4- Montrez que le paysage décrit est caractéristique de l'âge industriel.

5- Le texte présente une vision du Creusot favorable à Eugène Schneider. Justifiez cette affirmation.

Correction

JE M'EXERCE

1- Je révise les notions importantes du chapitre. Relier les notions avec leur définition correcte



2- Étude de document : discours sur l'œuvre des Schneider.

a- Comment nomme-t-on le fait de mener ce type d'action.

Il s'agit du paternalisme.

b- À l'aide des connaissances acquises dans l'étude de cas, montrer que la phrase soulignée peut être critiquée (utiliser au moins deux arguments).

Les conditions de travail des ouvriers ne leur garantissent pas le bien-être moral et matériel annoncé dans le texte : en effet, le rapport de 1867 montre que leur espérance de vie est au contraire diminuée à cause de la dureté de la tâche. Si c'était le cas, les ouvriers n'auraient pas lancé une grève en 1870 pour réclamer de meilleures conditions de travail.

JE M'ENTRAÎNE AVEC DES SUJETS DU BAC

1- Identifiez les activités industrielles développées au Creusot.

Il s'agit d'activités métallurgiques, ainsi que d'extraction du charbon.

2- Présentez les conditions de travail au Creusot.

Les journées de travail sont très longues : entre 10 h et 12 h selon le poste occupé, pour 22 à 24 jours sur 30 de travail (donc un peu moins de deux jours de congés par semaine). Les conditions de travail sont si dangereuses que le nombre d'accidents a justifié la construction d'un hôpital, qui s'avère même trop petit et qu'il faut agrandir.

3- Décrivez la politique d'Eugène Schneider envers ses ouvriers et expliquez ses motivations.

Eugène Schneider fait soigner les ouvriers qui se blessent dans ses usines et propose une instruction gratuite aux enfants d'ouvriers (politique incitative, car il n'embauche pas d'ouvrier illettré). Dans le même temps, un renvoi de l'école signifie un refus d'embauche, et les places sont attribuées en fonction des résultats scolaires, ce qui est aussi une façon de mettre au pas les ouvriers. Sa motivation est de conserver ses ouvriers et se les attacher. Cette politique est paternaliste.

4- Montrez que le paysage décrit est caractéristique de l'âge industriel.

Le paysage est formé par les nouveaux bâtiments nécessaires à la métallurgie : ateliers, usines, forges, qui dégagent de la fumée et que les relents de charbon ont teintés en noir. Des voies de communication nombreuses, pour exporter la marchandise, et utilisant les nouveaux modes de transport ont été construites : 4 routes départementales, un canal, une voie de chemin de fer.

5- Le texte présente une vision du Creusot favorable à Eugène Schneider. Justifiez cette affirmation.

Effectivement, l'auteur met en avant l'œuvre de modernisation de la ville des Schneider, son accessibilité, et les mesures prises en faveur des ouvriers pour les soins et l'instruction. Il évacue très vite la question de la pollution. Il évoque la « sollicitude » et les « bons sentiments » des Schneider envers leurs ouvriers, et montre dans la dernière phrase sa désapprobation au sujet de la grève de 1870 : « mais pourquoi faut-il que l'harmonie [...] ait été un instant rompue ! »

L'INSTRUCTION DES FILLES SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE AVANT 1914



En 2013, la jeune **Malala** Yousufsai recevait le **prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes**, puis, un an plus tard, le **prix Nobel de la paix**.

Deux ans plus tôt, cette jeune militante pakistanaise, alors âgée de 17 ans, était victime d'une tentative d'assassinat pour avoir osé défendre le **droit à la scolarisation des filles**, dans un Pakistan qui tentait de l'interdire.

La récente chute de Kaboul en août 2021, tombée aux mains des Talibans, remet malheureusement en lumière le lien étroit entre **éducation et démocratie**, entre **éducation et libertés**, notamment en ce qui concerne la condition féminine.

OBJECTIFS

Selon l'entrée du Nouveau dictionnaire de pédagogie dirigé par Ferdinand Buisson, l'instruction des filles concerne « l'instruction primaire, secondaire et supérieure ». Les élèves sont également invités à se pencher sur la formation et le rôle républicain des institutrices.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer des périodes historiques.
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des événements.
- Mettre en relation des faits.
- Employer les notions et le lexique acquis en histoire.



Je replace l'étude dans son contexte

Après des décennies d'hésitations entre tradition monarchique et modernité révolutionnaire, depuis la défaite de Napoléon Ier à Waterloo en 1815 jusqu'à celle de Napoléon III en 1870, le régime politique français se stabilise peu à peu. Les fondations de la IIIe République paraissent solides.

La culture républicaine se construit progressivement autour des principes issus de 1789. **Les libertés** inscrites dans la **Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen** deviennent les bases des nouvelles institutions grâce aux lois votées dans les années 1880 : **liberté de la presse et de réunion (1881)**, **droit de se syndiquer (1884)**. Le **suffrage universel masculin** est acquis, la devise « **Liberté, égalité, fraternité** », le **drapeau tricolore, la Marseillaise** choisis comme symboles de la France. L'enseignement public apparaît comme le moyen de diffuser et ancrer ces valeurs dans la société, en commençant par les plus jeunes, grâce à l'enseignement moral et civique et au dévouement des instituteurs et institutrices, les « hussards noirs de la République ». Et, en ce domaine, l'instruction féminine accuse un retard conséquent sur celle des garçons.



L'INSTRUCTION DES FILLES

Le moyen de consolider la culture républicaine

On doit se garder d'imaginer que l'éducation des filles n'a jamais existé avant la IIIe République et ses grandes lois scolaires. Cependant, il est vrai qu'on ne voyait guère d'urgence à instruire des jeunes filles qui n'avaient pas accès à la moindre forme de responsabilité, étaient jugées inférieures aux hommes, et restaient mineures à vie (Code civil napoléonien).



État des lieux avant 1870.

Document 1. Ordonnance du roi portant règlement pour les écoles de filles, complément de la loi Guizot, 1836.

« Article 1^{er}. L'instruction primaire dans les écoles de filles est élémentaire ou supérieure.

L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, les éléments de la langue française, le chant, les travaux d'aiguille et les éléments du dessin linéaire ».

Document 2. Loi relative à l'enseignement, du 15 mars 1850, dite Loi Falloux

« Article 51. Toute commune de huit cents âmes de population et au-dessus est tenue, si ses ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles [...]. »

Document 3. L'enseignement des filles sous le Second Empire – Histoire de l'enseignement féminin – France Culture

« Faisons un peu d'histoire. C'est avec le Second Empire que commence un timide travail d'alignement sur l'enseignement donné aux garçons. Mais les programmes sont différents, et correspondent aux rôles sociaux, l'éducation morale et religieuse y tient une grande place ainsi que les travaux d'aiguille et la puériculture. D'autre part, ce sont les couvents et congrégations qui prennent majoritairement en charge l'éducation des jeunes filles. »

- 1- Montrer que l'instruction des filles n'est pas inexistante avant les lois scolaires de la IIIe République (doc. 1, 2, 3).

- 2- Quelles sont les différences entre l'instruction des filles et des garçons (doc. 1 et 3) ? Par quoi sont-elles justifiées ?

- 3- Qui prend en charge cet enseignement (doc. 3) ?



Pourquoi l'instruction des filles est-elle un enjeu pour la IIIe

Document 4. L'instruction des filles pour combattre l'influence de l'Église

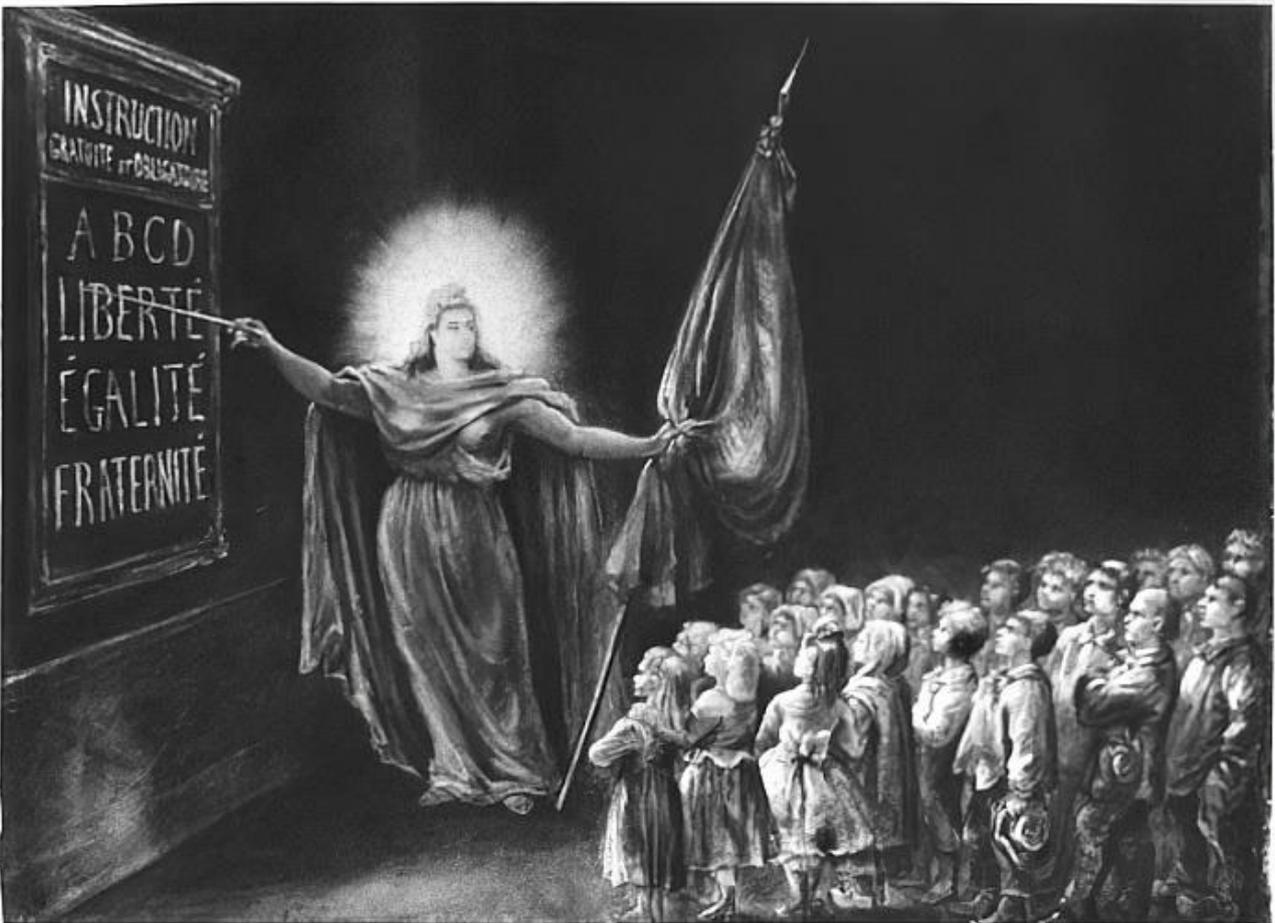
« Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout. D'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari. C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ; il faut que la démocratie choisisse sous peine de mort. Il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église. »

Jules Ferry, 10 avril 1870, *De l'égalité d'éducation*, conférence faite à la salle Molière.

1. Qui est l'auteur du texte 4.

2. Montrer que l'éducation des filles est un double enjeu pour la IIIe République.

Document 5. Lithographie de 1881.



Allégorie de la loi sur l'éducation passée par Jules Ferry (1832-93) 1881, lithographie.

3. Comment l'auteur de la lithographie illustre-t-il cet enjeu ? (doc. 5)



Les grandes lois des années 1880

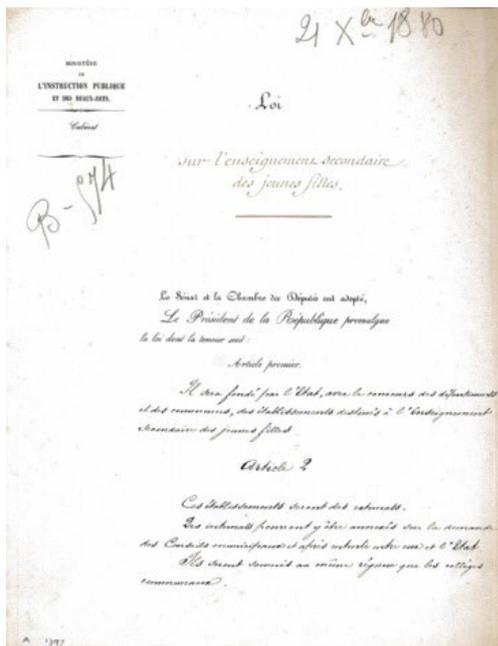
Document 6. Loi Paul Bert du 1^{er} août 1879 relative à la création des écoles normales primaires.

« Messieurs, la loi du 28 juin 1833 imposait à chaque département l'obligation d'entretenir une école normale primaire de garçons ; cependant [...] la loi n'édicte aucune sanction, et même ne déterminait pas le délai dans lequel les écoles normales devaient être créées. Elle était muette sur les écoles normales de filles. [...] Aujourd'hui, la France a 79 écoles normales de garçons, 19 écoles normales de filles. [...] Huit départements sont dépourvus d'écoles normales de garçons, mais les écoles normales de filles manquent dans 68 départements : la loi a donc principalement pour objet la création d'écoles normales de filles. »

Document 7. Loi Camille Sée du 21 décembre 1880 sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

« Art. 1^{er}.- Il sera fondé par l'État, avec le concours des départements et des communes, des établissements destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles. [...]

Art. 4.- L'enseignement comprend : 1° l'enseignement moral ; 2° la langue française, la lecture à haute voix, et au moins une langue vivante ; 3° les littératures anciennes et modernes ; 4° la géographie et la cosmographie ; 5° l'histoire nationale et un aperçu de l'histoire générale ; 6° l'arithmétique, les éléments de la géométrie, de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle ; 7° l'hygiène ; 8° l'économie domestique ; 9° les travaux d'aiguille ; 10° des notions en droit usuel ; 11° le dessin ; 12° la musique ; 13° la gymnastique ».



Document 8. Loi Camille Sée du 29 juillet 1881 instituant la création de l'École normale supérieure (ENS) de Sèvres, qui prépare en trois ans ses élèves au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Document 9. Loi Jules Ferry du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, laïque et gratuit.

« Art. 1^{er} - L'enseignement primaire comprend :

l'instruction morale et civique ;

la lecture et l'écriture ;

la langue et les éléments de la littérature française ;

la géographie, particulièrement celle de la France ;

l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ;

quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ;

les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ;

les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ;

pour les garçons, les exercices militaires ;
pour les filles, les travaux à l'aiguille.

L'article 23 de la loi du 15 mars 1850 est abrogé¹.

Art. 2 - Les écoles primaires publiques vaqueront² un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées.

Art. 4 - L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus. »

Notes :

(1) Abrogé signifié annulé.

(2) Vaquer signifie fermer.



1- Quelle est la nature de ces différents documents.

.....

2- Indiquer les éléments qui montrent les inégalités garçons/filles dans le domaine de l'instruction avant 1880 (document 6).

.....

.....

.....

3- Quelles sont les principales mesures annoncées ? Résumez-les.

.....

.....

.....

.....

.....

4- Montrer que l'instruction des filles est en partie différente de celle des garçons.

.....

.....

.....

5- Entourer en rouge l'article qui permet l'instauration de la laïcité à l'école.

.....

.....

.....



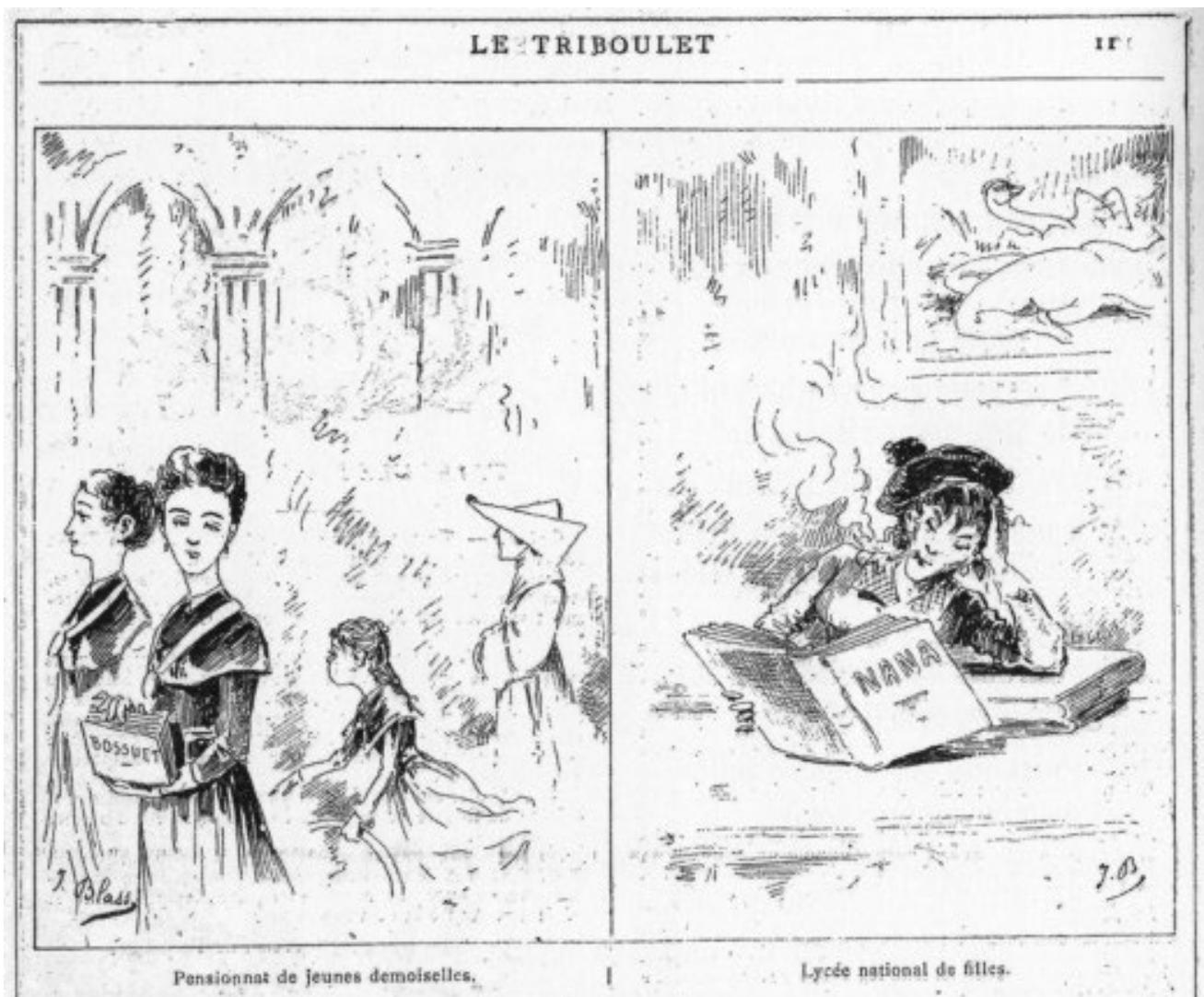
Document 10. Les candidats au certificat d'études de 1882 à 1907

Le certificat d'études, institué en 1882, est le premier diplôme validant l'acquisition de l'instruction primaire obligatoire.

Année	Candidats garçons	Candidats filles
1882	80 301	54 138
1886	114 418	88 863
1896	124 716	101 613
1902	136 289	112 930
1907	142 521	117 422

R. Grew, P.J. Harrigan, J.B. Whitney, « la scolarisation en France 1829-1906 »

Document 11. L'instruction des filles critiquée



Des lycées de jeunes filles critiqués ; illustration de J. Blass (Pierre-Albert Douat, 1847-1892) parue dans le journal satirique monarchique *Le Triboulet*, 20 août 1882

1- Comment évolue le nombre de candidats ? Et de candidates ? Comparez. (doc. 10)

2- Pour comprendre l'image, recherchez qui est Bossuet, qui a écrit Nana et ce que contient ce roman. (doc. 11)

3- Quel message veut faire passer cette illustration ? (doc. 11)



L'INSTRUCTION DES FILLES

Le rôle républicain des institutrices

Document 12. « De l'utilité de l'instruction morale et civique » par les institutrices selon A. Lafut, institutrice.

«L'instruction morale et civique est de toute nécessité à l'éducation de la jeunesse, on doit donc s'appliquer à inculquer aux jeunes élèves ces maximes saines [...] Par la connaissance des devoirs moraux et des bienfaits de nos nouvelles institutions, nous donnerons à cette génération dans l'enfance des sentiments de justice, de probité et de liberté. Ces qualités sont le complément de l'éducation, et le peuple dont les enfants ont reçu cet enseignement est un peuple fortuné. Dans l'école, pour les enfants du cours élémentaire, par des lectures à leur portée, des exemples donnés de vive voix, on cherchera à captiver leur attention, à faire vibrer le sentiment.

Pour les élèves du cours moyen, [...] n'oublions pas non plus à chacun de ces leçons d'ajouter quelques mots sur le progrès de la civilisation, et faisons-en remarquer les bienfaits.

Pour les élèves du cours supérieur [...] expliquez la forme des divers gouvernements, faites-en voir les différences, les avantages et les défauts [...] et ne terminez jamais sans être sûrs que votre leçon sera profitable à la République, à la Patrie. »

A. Lafut, « De l'utilité de l'instruction morale et civique », *La Citoyenne*, n°60, du 6 au 4 juin 1882.
La Citoyenne est un journal bimensuel fondé par une institutrice féministe, Hubertine Auclert.

Document 13. Récit d'une jeune institutrice dans une commune rurale du Territoire de Belfort¹.

« Pour moi, de ma longue carrière, les souvenirs les plus lointains sont ceux de [...] ma vie de toute jeune institutrice de 1909 à 1912, dans une école mixte de petit village, à quinze kilomètres d'une gare en une maison isolée, à peu près sans mobilier et sans eau, sans gaz, sans électricité, sans téléphone au village, sans communication, hors la vieille diligence attelée de deux chevaux.

Classe à quatre divisions² cours du soir aux jeunes gens (guère plus jeunes que moi) et, surtout, secrétariat de la mairie, pour lequel on ne nous avait rien appris. Autant dire que, avec un maire de sommaire instruction, on me remettait en main l'administration de la commune. [...]

Et grand fut mon embarras, la première année quand il fallut m'occuper des centimes additionnels et du budget, dresser la liste des chevaux hongres³ (mot inconnu pour moi), rédiger un extrait de matrice cadastrale⁴ ou un acte de reconnaissance d'enfant illégitime ou bien aller faire la vente des bois communaux sur les montagnes d'Alsace. [...] N'importe qui, à n'importe quelle heure, pouvait venir me trouver en mairie. »

Mona et Jacques Ozouf, *La République des instituteurs*, Paris, Gallimard- Éditions du seuil, 1990, p. 307-308.

Notes :

- (1) Ces souvenirs d'avant 1914, ont été recueillis lors d'une enquête menée par des historiens au cours des années 1960.
- (2) Une classe à quatre divisions est une classe unique qui comporte quatre niveaux différents.
- (3) Un hongre est un cheval castré.
- (4) La matrice cadastrale recense pour tout propriétaire tout ce qu'il possède en bâti et en non-bâti.

Document 14. La défense de l'institutrice

« Quel romancier nous contera les souffrances menues et intolérables dont est faite trop souvent la vie de l'institutrice de village ? [...] Quand elle sort de l'école normale¹, c'est encore une enfant. Elle vient de quitter ses parents, ses professeurs, ses amis, le milieu où elle s'est formée. On l'envoie très loin, dans un bourg perdu dont elle ne sait rien. La voici, dépaysée, désorientée, effrayée, attristée par la solitude. [...] Elle tombe neuf fois sur dix dans un milieu défiant et sournois. Elle se sent entourée d'ennemis, à la fois abandonnée et étroitement surveillée, toute seule et toujours épiée... »

Andrée Téry (devenue plus tard grande reporter sous le nom d'Andrée Viollis), *La défense de l'institutrice*, La Fronde, 13 octobre 1902.

EXERCICE

25

1. Indiquez les éléments qui montrent comment les institutrices mettent en œuvre l'instruction morale et civique dans leurs classes (doc. 12).

2. Citez les différentes tâches que doit assumer une jeune institutrice en campagne (doc. 13).

.....

.....

.....

.....

.....

3. Décrivez les conditions d'exercice de son métier et les difficultés auxquelles elle se heurte (doc. 13 et 14).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Expliquez le rôle des institutrices dans l'enracinement de la République chez les jeunes filles et dans les campagnes (doc. 12 et 13).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En guise de conclusion

5- Compléter la fiche biographique de Louise Michel, une institutrice et militante politique du XIX^{ème}.

Louise Michel	Coller son portrait
Dates essentielles
Profession
Idées politiques
Rôle politique
Choisir une citation



REPÈRES CHRONOLOGIQUES CLÉS

1833-1836 : loi Guizot

1850 : loi Falloux

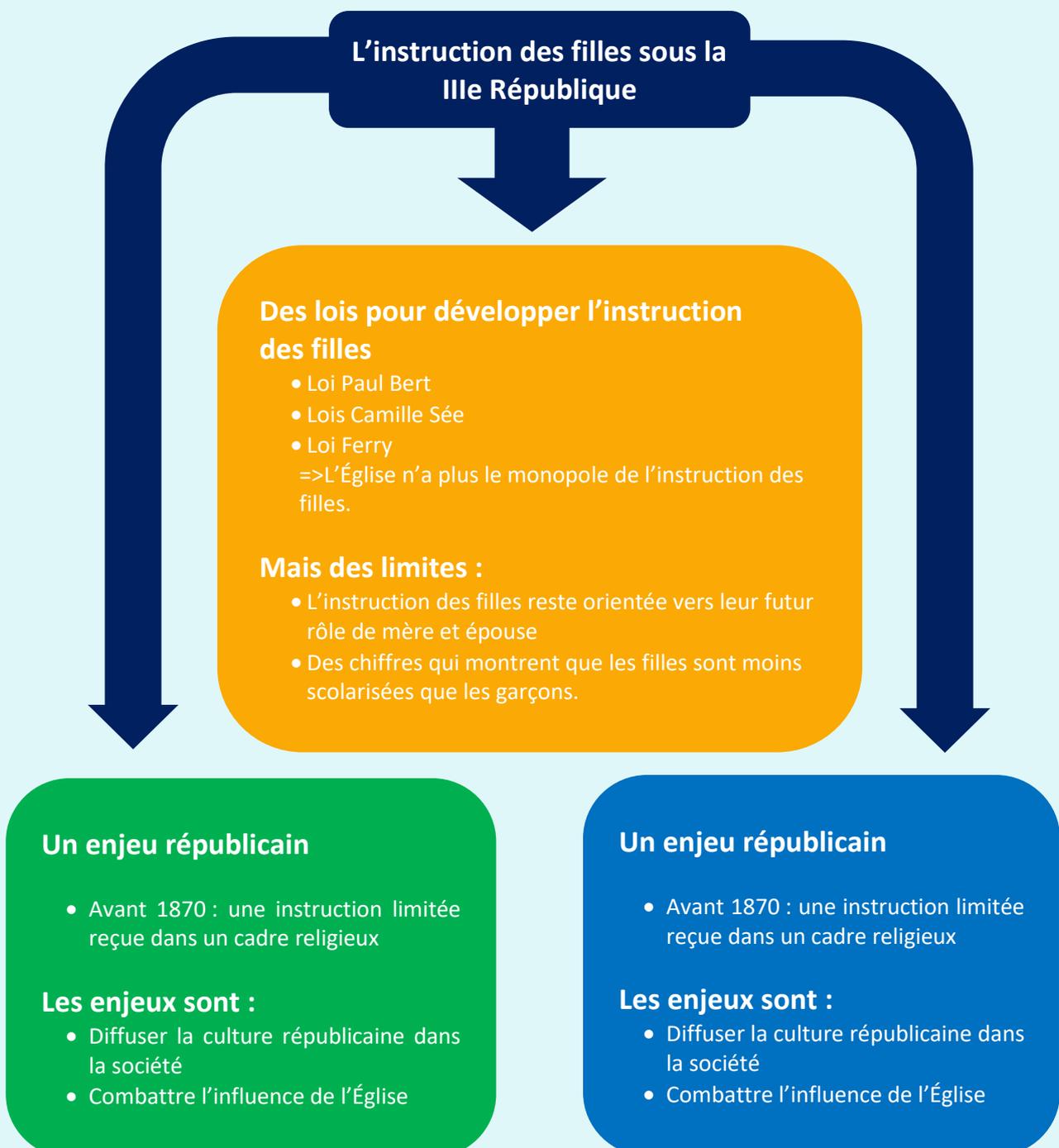
1870 : début de la IIIe République

1879 : loi Paul Bert

1880-1881 : lois Camille Sée

1882 : loi Ferry

SCHÉMA BILAN



SYNTHÈSE

Avant 1870, les écoles de filles sont encore rares, et, lorsqu'elles existent, l'enseignement est surtout assuré par des religieux, qui s'emploient à former de bonnes ménagères.

A partir de 1870, **l'instruction féminine devient un enjeu** : le gouvernement de la IIIe République cherche à **convaincre et consolider ses institutions** en diffusant ses valeurs et ses symboles dans la société (c'est-à-dire les libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

Les grandes lois sur les libertés adoptées dans les années 1880 sont donc complétées par les lois scolaires : **création des écoles secondaires pour les filles en 1880 (Loi Camille Sée), école obligatoire, gratuite et laïque pour les deux sexes en 1882 (loi Ferry)**.

Les matières étudiées montrent qu'il ne s'agit cependant pas tout à fait de former de futures citoyennes actives (les femmes n'auront le droit de vote qu'en... 1944) et les travaux d'aiguille figurent encore dans les programmes. Les chiffres indiquent que, si l'effectif scolaire féminin augmente, il peine à rattraper celui des garçons. Il existe donc un écart entre la loi et la réalité.

À la tête de cette œuvre de transmission de la culture républicaine, **les institutrices**, formées en ce sens dans les **écoles normales (lois Paul Bert en 1879 et Camille Sée en 1881)**, enseignent parfois dans des **conditions difficiles**, envoyées loin de chez elle, logées de façon rudimentaire, mal accueillies par des populations méfiantes, car elles symbolisent une forme de modernité et d'indépendance qui choque les plus conservateurs.

POINT BIOGRAPHIQUE

Victor Hugo
(1802-1885)



Député républicain et membre du Conseil d'État sous la IIIe République, auteur des lois de 1880 et 1881, directeur de la Revue L'enseignement secondaire des jeunes filles, il est proche de Jules Ferry.

Louis Napoléon Bonaparte / Napoléon III
(1808-1873)



Ministre de l'instruction et des Beaux-Arts sous la IIIe République entre 1879 et 1883 et président du Conseil des ministres, auteur de la loi de 1882 instaurant l'école obligatoire, laïque et gratuite.



POUR ALLER PLUS LOIN

Filles et garçons ont longtemps été séparés à l'école. En 1959, la mixité gagne les lycées. Voici comment les principaux concernés ont commenté ce changement à l'époque :

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000798/la-mixite-scolaire.html>



JE M'EXERCE

1- Je révise les notions importantes du chapitre. Relier les notions avec leur définition correcte

Lois		Dates
Loi Sée (lycées)	<input type="checkbox"/>	1882
Loi Falloux	<input type="checkbox"/>	1881
Loi Ferry	<input type="checkbox"/>	1836
Loi Sée (école normale)	<input type="checkbox"/>	1850
Loi Guizot concernant les filles	<input type="checkbox"/>	1880

2- Étude de document : l'instruction des filles vue par le journal Le Gaulois

« Des lycées de jeunes filles ? Pourquoi pas des casernes de jeunes filles ? La jeune fille française, élevée dans la protection vigilante de la famille, avait été avec soin préservée de l'éducation garçonnière et des brutalités de la science. Elle grandissait dans une poétique ignorance des mystères des choses. Et cette paix candide de jeune fille, cette délicieuse floraison de pudiques désirs, ces élans d'idéale bonté qui plus tard font l'amour de l'épouse, le dévouement de la femme et le sacrifice de la mère, tout cela va disparaître ! On va supprimer la jeune fille. Assez de ces petites niaiseries qui croient à l'ange gardien, au bonhomme de Noël, aux bébés qui naissent dans les choux. La science de l'État se chargera de souffler sur ces illusions enfantines. On leur apprendra tout, même l'impureté. Elles n'auront même pas été vierges avant de devenir femmes. »

Journal Le Gaulois, 25 novembre 1880

Relevez les arguments contre l'instruction des filles

JE M'ENTRAÎNE AVEC DES SUJETS DU BAC

Document. Le témoignage d'une jeune institutrice vers 1910.

Une institutrice née dans le département de l'Aube témoigne par écrit de ses débuts dans l'enseignement.
« Pourquoi je suis devenue institutrice ? Dame, on n'y aurait pas songé si je n'avais pas réussi mes études. J'étais bonne élève et, à cette époque, on ne voyait guère d'autre issue que celle-là : être institutrice. Je ne puis pas dire que j'ai choisi. J'ai suivi une ligne qui paraissait toute tracée. Au Certificat d'Études, reçue première du canton, 1^{er} prix de 20 Francs offert par le Délégué Cantonal. C'était une gloire à cette époque-là ! Et l'autre candidate, présentée avec moi, reçue aussi. Depuis plusieurs années qu'il ne s'était trouvé que des cancras – qui faisaient douter notre instituteur –, c'était une réhabilitation. Quelle joie dans le pays (et dans la famille, donc...) !

Brevet élémentaire : reçue avec de bonnes notes, que M. l'Inspecteur a pris soin lui-même de faire parvenir... Ma chère maman s'éteignit¹ et, dans ses derniers conseils, elle dicta la conduite à suivre : "Ma petite fille, sois institutrice". [...] Et, instinctivement, d'ailleurs, sans même avoir prononcé le mot, j'avais senti que ce choix m'amènerait l'indépendance, que j'aurais une vie plus large

J'ai été présentée à l'E.N.² par la directrice d'école d'A... Il aurait mieux valu sans doute que j'aie à l'École Primaire Supérieure, j'aurais été mieux préparée. D'autres aubois de ma promotion en sortaient, d'autres

avaient suivi des cours plus spécialisés. On ne m'avait même pas appris à faire le compte rendu figurant à l'examen d'entrée à l'E.N. ! Parce que j'étais imbattable à l'orthographe, que j'avais assez d'idées en français, des connaissances historiques, que je réussissais les problèmes du cours... enfin ce qui convenait pour le Brevet, mais pour l'École Normale, c'était autre chose, et j'ai bien souffert de toutes mes insuffisances. Toutes les autres avaient un an d'avance sur moi.

[...] Me voici amenée en ce petit hameau de R..., la veille de la rentrée, par un dimanche pluvieux où tout paraît lugubre, amenée dans le quatroues du cousin Moreau, accompagnés en surplus de la vieille Julie, qui s'occupe du ménage de mon père ; et c'est elle qui lave le carrelage bosselé, grisâtre, poreux. [...] L'époque des laïcisations était passée. Il n'y eu pas de conflit avec les autorités ecclésiastiques. Mais j'ai senti une certaine hostilité latente entretenue par des gens qui, certainement, se « montaient la tête »... On aurait voulu trouver à me critiquer...

Même lorsque, pour le bien des enfants, je prenais sur mon temps de liberté pour surveiller la retenue à cause d'un problème à refaire, d'une correction quelconque. On me montrait les dents, on venait chercher les enfants avec des paroles méchantes, haineuses même. [...] Heureusement, j'ai eu ma revanche. D'abord les résultats aux examens, qui dépassèrent ceux auxquels on était habitué. Puis j'organisai aussi de petites fêtes où les enfants se produisaient dans des saynètes, monologues, récitations, qui furent plus appréciées que celles du patronage³. C'est un moyen efficace, pour gagner les parents, que de mettre leurs enfants en vedette... Et puis il y avait tout de même, en dehors des aigres ou des indifférents, des amis de l'école ».

Cité par Jacques Ozouf, Nous les maîtres d'école, Julliard Collection archives, France 1967,

Notes :

- (1) S'éteignit a pour synonyme mourut.
- (2) E.N. : École normale.
- (3) Le patronage est une organisation d'éducation et de loisirs en faveur de la jeunesse sous la responsabilité de l'Église.

1- Identifiez les étapes de formation de cette jeune femme depuis l'école primaire jusqu'à son premier poste d'institutrice.

2- Indiquez les extraits montrant que devenir une institutrice est une grande réussite dans la société française sous la Troisième République, avant 1914.

3- Relevez dans le document les difficultés auxquelles cette jeune institutrice est confrontée au début de sa carrière.

JE M'ENTRAÎNE AVEC DES SUJETS DU BAC

- 1- Identifiez les étapes de formation de cette jeune femme depuis l'école primaire jusqu'à son premier poste d'institutrice.**

Cette jeune femme a été reçue première au certificat d'études de son canton, puis a passé son brevet élémentaire. Enfin elle réussit le concours d'entrée à l'école normale où elle obtient son diplôme, avec moins de facilités.

- 2- Indiquez les extraits montrant que devenir une institutrice est une grande réussite dans la société française sous la Troisième République, avant 1914.**

La personne indique que ce choix l'amènerait à plus d'indépendance et que sa vie serait plus intéressante.

- 3- Relevez dans le document les difficultés auxquelles cette jeune institutrice est confrontée au début de sa carrière.**

Elle est envoyée loin de chez elle, l'environnement est « lugubre », la population ne lui est pas immédiatement favorable et elle est victime « de paroles haineuses, méchantes même ». Elle donne beaucoup d'elle-même pour ses élèves, puisqu'elle prend sur son « temps de liberté ».

- 4- Comment parvient-elle toutefois à les surmonter ?**

Elle s'investit sans compter son temps, et ses élèves obtiennent de très bons résultats aux examens, meilleurs qu'avant son arrivée. Elle met en avant les qualités de ses élèves lors de fête et de spectacles, ce qui plaît à leurs familles.

- 5- Présentez le rôle de l'école dans la diffusion du modèle républicain en vous appuyant sur le texte et en citant les lois qui ont permis un accès massif à l'instruction des jeunes filles avant 1914.**

En développant la scolarisation des filles, la IIIe République met en place un moyen efficace de diffusion de la culture républicaine. Les lois scolaires votées entre 1880 et 1882 rendent l'école élémentaire obligatoire pour garçons et filles (loi Ferry) et permettent à celles-ci de suivre un enseignement secondaire, puis d'entrer à l'école normale (Lois Sée). Les institutrices, qui ont elles-même obtenu grâce à l'école un moyen d'être indépendantes, sont formées pour transmettre les valeurs républicaines, telles des missionnaires de la République. Dans leurs classes, elles enseignent l'éducation morale et civique, les libertés fondamentales et l'attachement aux institutions.



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**

